

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE

Numisméo

www.numismo.fr

Tél : 04 78 37 63 20 - Port : 06 72 82 00 93 - Fax : 04 72 41 09 93 - www.numismo.fr

Expert Numismate

Assesseur auprès de la Commission d'Expertise Douanière

Ouverture :

Lundi de 14h à 18h

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

14, rue Vaubecour 69002 Lyon - michael.creusy@wanadoo.fr



LE MOT DU RESPONSABLE DES *ANNALES*

Chers amis numismates de Provence (et d'ailleurs),

Voici la vingt-huitième livraison de nos *Annales*. Comme d'habitude, je me suis efforcé de vous offrir un volume équilibré couvrant tout le champ de la numismatique, de l'antiquité à l'époque moderne et contemporaine, en passant par le Moyen Âge, avec une attention particulière à la numismatique de notre région, mais sans exclure des aperçus plus généraux.

Pour l'antiquité, en restant comme souvent dans le domaine massaliète, le président du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence Jean-Albert Chevillon nous a réservé une étude, comme toujours bien illustrée, d'un monnayage préclassique de Marseille (seconde moitié du V^e siècle av. J.-C.) resté trop longtemps trop peu connu et mal attribué : l'hémiobole à la tête de satyre / roue. Après un état de la question très précis, il en a proposé un classement méthodique en y joignant un bref aperçu sur les premières oboles de la période classique qu'il fait commencer dans les années 410 av. J.-C.

Je reporte à l'an prochain le complément annoncé à ma série d'articles sur le monnayage de la principauté d'Orange au nom de Raymond (des Baux) : j'espère ainsi enrichir encore, grâce à vous, ce complément qui commence à être bien fourni. Si vous avez dans vos médailliers des types ou des variantes non répertoriés dans mon étude, prenez contact avec moi par le courriel que j'indique ci-après. À la place de ce complément, je me suis associé à un grand numismate italien établi en Principauté de Monaco (et bien connu des membres niçois et monégasques de notre Groupe), Francesco Pastrone. En effet, le sujet abordé est à cheval sur la Provence et l'Italie : nous nous efforçons, après mon article de 1994-1995 sur le monnayage piémontais de la reine Jeanne, d'apporter quelques lumières, quelques clarifications sur le monnayage complexe du comté provençal de Piémont avant la reine Jeanne, c'est-à-dire sous les trois premiers princes de la première maison d'Anjou (Charles I^{er}, Charles II et Robert), en comparant les rares espèces piémontaises de ces princes retrouvées (et cette rareté induit des difficultés) avec leur monnayage en Provence et même avec le monnayage royal français. Au total, c'est un nouveau classement et une nouvelle image de ce monnayage que nous proposons.

Pour la période moderne (au sens historique du terme), je suis revenu sur les *luigini* ou pièces de cinq sols (douzièmes d'écu) frappés en Avignon par les papes Alexandre VII (1658-1667) et Innocent XII (1692-1693) pour en proposer

un classement raisonné et détaillé après examen d'un grand nombre d'exemplaires. Comme pour mon corpus du monnayage des Raymond à Orange, il s'agit de susciter des compléments à partir des indications que vous pourrez me fournir quand vous constaterez, en essayant de classer vos exemplaires à partir de mon corpus, que vous possédez des variantes que je ne connais pas. C'est grâce au concours de tous que ce type de catalogue, si utile aux collectionneurs et aux chercheurs, pourra tendre vers l'exhaustivité... sans jamais (hélas... ou heureusement !) l'atteindre.

Enfin, comme l'an dernier, c'est mon frère Christian qui conclut en abordant la période contemporaine. Il a voulu célébrer à sa manière, mais en restant dans notre domaine géographique, le centenaire de la première guerre mondiale, la Grande Guerre de 14-18. En rappelant les états de service du Prince Louis II de Monaco dans l'armée française, avant, pendant (volontaire étranger pendant les quatre années de la guerre) et après la Grande Guerre, il a lié ces considérations historiques à la numismatique en évoquant l'art du graveur Pierre Turin au service du « général Grimaldi ».

Comme l'an dernier, avant de vous laisser découvrir les richesses de ce nouveau volume, je voudrais remercier chaleureusement les numismates professionnels qui, par leurs annonces publicitaires, assurent en partie le financement des publications du Groupe Numismatique de Provence, et tout particulièrement ce volume des *Annales*. Cet appui financier permet de combiner la publication de ce volume des *Annales* avec celle de deux numéros en couleur de *Provence Numismatique*, assurée grâce au dévouement du président fédéral Yves Brugière. J'ajoute que cette année certaines illustrations ont aussi été fournies par des professionnels.

Aix-en-Provence, le 30 septembre 2014

Jean-Louis CHARLET

Ancien président fédéral, président du Groupe Numismatique Aixois

Professeur à l'université d'Aix-Marseille

charlet@mmsch.univ-aix.fr

LES VARIÉTÉS DE L'HÉMIOBOLE PRÉCLASSIQUE DE MARSEILLE À LA TÊTE DE SATYRE / ROUE

Longtemps peu connues et mal attribuées, les hémioboles à la tête de satyre / roue, désormais rattachées à la production de l'atelier de la Marseille grecque pour la deuxième partie du V^e siècle av. J.-C. (époque préclassique du monnayage), se détaillent en plusieurs variétés que nous proposons de mettre en avant dans ce travail.

C'est en 2000 (note 1), que nous avons étudié les quatre premiers spécimens à la tête de satyre de cet ensemble en mettant en avant l'existence d'une divisionnaire des oboles émises au cours de la période préclassique. Avec un poids moyen de 0,39 g, une typologie bien différenciée dans le choix du prototype de droit et une qualité de gravure indéniable, le rattachement de ces monnaies à la production de l'atelier de la Marseille grecque fut confirmé. La principale particularité de la tête masculine de l'avvers est constituée par la présence d'une oreille longue et pointue (oreille de cheval), signe distinctif des divinités des bois de type satyre. Non barbu, pour ce qui concerne les séries massaliètes, le sujet y est représenté parfois avec une moustache (fig. 4 et 5). Le dessus de la tête lisse marque le caractéristique début de calvitie de ce demi-dieu rustique. La chevelure est traitée en quelques mèches fines qui viennent s'enrouler autour de l'oreille, parfois marquée à sa racine par un globule (fig. 2 et 6). À l'époque archaïque, les satyres, dont les représentations sont liées au culte de Dionysos (dieu de la végétation et de la vigne), possèdent sur le front des boucles de cheveux et la coiffure est traitée en pointillé ; puis, vers le début du V^e siècle av. J.-C., le front se dégarnit. À noter que sur la plupart de nos spécimens les mèches offrent de grandes similitudes avec celles qui s'échappent des têtes casquées de l'obole massaliète contemporaine. Deux variétés furent mises en exergue dans ce travail, l'une avec la roue à quatre rayons entretoisés (fig. 1, 2, 3 et 4) et l'autre sans les entretoises (fig. 5). À noter également que cette représentation de demi-dieu, vénéré de haute date à Marseille, s'insère parfaitement dans l'iconographie de l'ambiance massaliète. On retrouve, en effet, cette image monétaire au sein du monnayage archaïque de la cité au travers des groupes H et I, ainsi que L et CC qui y sont associés (note 2). Il est intéressant de remarquer que, dès le début de la phase préclassique, l'atelier massaliète fait un premier essai d'hémiobole avec une tête de satyre à gauche / crabe (fig. 9) (note 3), très certainement contemporain de l'obole à la tête au crobilos / crabe. Le style de la tête se rapproche nettement de celui de nos monnaies. Le seul exemplaire publié à ce jour présente un poids de 0,45 g, pour 6,9-7,5 mm. Il porte la référence OBM-1h dans le *Dictionnaire* de M. Feugère et

M. Py (note 4). Observons cependant que ce spécimen est qualifié injustement d'obole, suite à une métrologie donnée pour 0,8 - 1 g et 8 - 10 mm qui n'est pas la bonne.

En 2006, M. Py (note 5), reprend les éléments avancés plus haut en confirmant que ces monnaies présentent toutes les caractéristiques d'hémioboles contemporaines de l'obole à la tête casquée. Il en confirme l'origine provençale. En tenant compte de son système de classification informatisée, il donne les références suivantes à ces deux séries : tête de satyre à dr. / roue simple à quatre rayons = OBM-4a et tête de satyre à dr. / roue à quatre rayons entretoisés = OBM-4b.

En 2007, avec O. Bertaud (note 6), nous avons présenté un exemplaire unique correspondant à une nouvelle variété avec une tête de satyre orientée à gauche et une roue entretoisée (fig. 1). Le revers, dont le prototype est syracusain, utilise le type connu à la roue à quatre rayons présent sur l'important groupe à la tête casquée de la cité massaliète, puis réutilisé plus tard, entre autres, pour le revers de l'obole à la tête juvénile. La reprise de ce type de motif, comme ce fut également le cas pour de nombreux autres motifs massaliètes, s'inscrit dans la tradition de l'atelier. Il est intéressant de constater que les roues de ces hémioboles présentent un diamètre moyen de 4,4 - 5 mm, alors que celui des oboles à la tête casquée est aux alentours de 7 mm. La création de coins de revers spécifiques est donc confirmée.

En 2011, M. Feugère et M. Py rajoutent dans leur *Dictionnaire* notre spécimen à la tête de satyre à gauche / roue entretoisée (fig. 1) en lui donnant la référence OBM-4c. Ils publient, pour la première fois, un exemplaire présentant une tête de satyre à droite couplée avec une roue dotée de huit rayons. Poids : 0,30 - 0,35 g ; diamètre : 7-9 mm, provenant de Ventabren (Bouches-du-Rhône), référence : OBM-4d (fig. 6).

Enfin, en 2013, G. Maurel dans son *Corpus* (note 7), présente un nouveau spécimen à la tête de satyre à gauche / roue entretoisée (n° 288) (fig. 2) et un exemplaire à la tête de satyre à droite avec une inédite double roue à quatre rayons (n° 289) (fig. 6). Nous y rajoutons un nouveau spécimen (fig. 7) qui semble de mêmes coins de droit et de revers. Pour tenir compte de la classification de M. Feugère et M. Py 2011, nous donnerons à cette variété la référence OBM-4e.

Grâce à ces recherches, il est clair aujourd'hui que les oboles préclassiques de la Marseille grecque (poids théorique aux alentours de 0,92 g, étalon phocaïco-persique), furent accompagnées par des divisionnaires, en particulier leur moitié : les hémioboles (poids théorique 0,46 g). Dans ce cadre, on peut rajouter celle à la tête de satyre / crabe (fig. 9) et celles à la tête de satyre à gauche et à droite présentant au revers une corne (fig. 10 et 11). Peu à peu les

volumes connus de ce type de fractions augmentent et viennent ainsi confirmer l'utilité de ces divisions dans les échanges. À ce sujet, A. Furtwängler (note 8) évoque le système des *kapeloi* repris par Massalia, dont le but était d'émettre des petites fractions afin de faciliter les menues transactions au sein même de la cité, mais aussi et surtout avec son arrière-pays. À la fois variés dans leur style qui évolue rapidement vers des formes souvent dégradées et originales dans leur traitement, ces monnaies ont circulé, ainsi que d'autres divisions plus légères qui restent à étudier, vers le milieu de la deuxième partie du V^e siècle av. J.-C. avec les séries d'oboles à la tête casquée / roue émises à cette époque, ainsi qu'avec les oboles à la tête de Lacydon / roue ou à la tête de Lacydon / tête de lion. Le début de la période classique du monnayage massaliète, que nous datons des années 410 av. J.-C. (note 11), constitue un *terminus ante quem* quant à la frappe de ce type de monnaies. Cette nouvelle période, marquée par la frappe des oboles à la tête juvénile avec l'ethnique en légende / roue avec M, de style purement classique, verra également apparaître de nouvelles séries d'hémioboles, avec au droit la légende « longue » MASSALIOTAN (fig. 12) ; la légende « courte » MASSALI (fig. 13) (note 9) ou sans légende (fig. 14) (note 10), toutes alignées stylistiquement sur cette nouvelle image monétaire.

Jean-Albert CHEVILLON

MARSEILLE GRECQUE LES HEMIOBOLES PRÉCLASSIQUES ET CLASSIQUES	
période préclassique	
tête de Satyre à g. / crabe	n° 9
tête de Satyre à g./ roue à rayons entretoisés	n° 1 - 2
tête de Satyre à dr./ roue à rayons entretoisés	n° 3 - 4
tête de Satyre à dr./ roue à rayons sans entretoises	n° 5
tête de Satyre à dr./ double roue à rayons	n° 6 - 7
tête de Satyre à dr. / roue à huit rayons	n° 8
tête de Satyre à g. / corne	n° 10
tête de Satyre à dr. / corne	n° 11
période classique	
tête juvénile à dr. MASSALIOTAN / roue M	n° 12
tête juvénile à dr. MASSALI / roue M	n° 13
tête juvénile à dr. / roue M	n° 14

Notes bibliographiques :

(1) J.-A. CHEVILLON, « Les hémioboles de Massalia à la tête de Satyre et à la roue », *Cahiers Numismatiques, S.E.N.A.*, n° 143, mars 2000, p. 9-13.

(2) A.E. FURTWÄGLER, *Monnaies grecques en Gaule, le trésor d'Auriol et le monnayage de Massalia*, Office du Livre, Typos III, Fribourg, 1978.

(3) J.-A. CHEVILLON, « L'hémiobole préclassique de Massalia à la tête de Satyre et au crabe », *Cahiers Numismatiques, S.E.N.A.*, n° 145, septembre 2000, p. 5-6.

(4) M. FEUGÈRE et M. PY, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 avant notre ère)*, Editions Monique Mergoïl et Bibliothèque nationale de France, 2011.

(5) M. PY, *Les monnaies pré-augustéennes de Lattes et la circulation monétaire protohistorique en Gaule méridionale*, Lattara 19, Edition de l'Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, Lattes, 2006.

(6) O. BERTAUD et J.-A. CHEVILLON, « Une nouvelle variété du groupe d'hémioboles massaliètes à la tête de Satyre / roue », *Cahiers Numismatiques, S.E.N.A.*, n° 171, mars 2007, p. 11 et 12.

(7) G. MAUREL, *Corpus des monnaies de Marseille et Provence, Languedoc oriental et Vallée du Rhône (520-20 avant notre ère)*, Editions OMNI, Montpellier, septembre 2013.

(8) A.E. FURTWÄGLER, « Le trésor d'Auriol et les types monétaires phocéens », dans *Les cultes des cités phocéennes (Et. Massa. 6)*, Aix-en-Provence, 2000, p. 175-181.

(9) J.-A. CHEVILLON et R. GUERNIER, « Les hémioboles de Marseille à légendes MASSALIOTAN et MASSALI », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 2006, janvier, n° 1, Paris, p. 2-5.

(10) J.-A. CHEVILLON, « Un nouveau groupe pour Massalia : les hémioboles au M et à la tête à droite sans légende », *Cahiers Numismatiques, S.E.N.A.*, n° 175, mars 2008, p. 11-13.

(11) J.-A. CHEVILLON, « Les oboles de Marseille à la tête à droite avec légende MASSALIOT / AN », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 2007, octobre, n° 8, p. 192-194.

LES VARIETES DE L'HEMIOBOLE PRECLASSIQUE A LA TETE DE SATYRE / ROUE

Tête à gauche / roue à quatre rayons entretoisés



1



2

Tête à droite / roue à quatre rayons entretoisés



3



4

Tête à droite / roue à quatre rayons sans entretoises



5



Tête à droite / double roue



6



7



Tête à droite / roue à huit rayons



8



L'HEMIOBOLE PRECLASSIQUE A LA TETE DE SATYRE / CRABE



9

LES HEMIOBOLES PRECLASSIQUES A LA TETE DE SATYRE / CORNE

10



11



LES HEMIOBOLES CLASSIQUES A LA TETE JUVENILE / ROUE
(avec légende longue, légende courte et sans légende de droit)



12



13



14



À PROPOS DU MONNAYAGE D'ARGENT DU COMTÉ PROVENÇAL DE PIÉMONT (1259 - 1343)

Depuis quelque temps, les études historiques se multiplient sur l'aventure angevine en Italie et en Europe au Moyen Âge : je pense au colloque de Fontevraud sur *L'Europe des Anjou, aventure des princes angevins du XIII^e au XV^e siècle* (2001), aux travaux d'un professeur de l'université d'Aix-Marseille Jean-Paul Boyer ou encore au récent séminaire tenu à l'université d'Avignon le 13 décembre 2013 par un collègue de l'université de Bergame, Riccardo Rao : *Les Angevins en Italie du Nord (XIII^e - XIV^e siècle)*. Pour nous, provençaux ou piémontais, ces études présentent un intérêt particulier parce que ces Angevins rois de Naples, de Hongrie... ont été aussi comtes de Provence et comtes de Piémont et, à côté de leur monnayage provençal bien connu et souvent étudié, ils ont aussi frappé monnaie en tant que comtes de Piémont. Jean-Louis Charlet a eu l'occasion, dans le t. 9 de cette revue (1994 [1995]), d'attirer l'attention sur les francs en or et les othènes que la reine Jeanne a fait frapper pour son comté de Piémont. Cette année, dans une collaboration qui réunit les deux versants des Alpes du sud, nous voudrions nous arrêter sur le monnayage d'argent des comtes de Provence en tant que comtes de Piémont, de Charles I^{er} (1259) au roi Robert (1343).

Rappelons rapidement l'histoire de cette expansion angevine (et donc provençale) en Piémont. Certaines localités des hautes vallées de la Stura, de la Maira payaient déjà un cens annuel au comte de Provence Raymond-Béranger (1209-1245). Mais l'expansion angevine vers le nord de l'Italie (nous ne parlons pas ici du royaume de Naples) commença en 1258 en Ligurie, par un traité de Charles I^{er} avec les comtes de Vintimille qui cherchaient une alliance pour se protéger contre Gênes. Dès le 5 février 1259, la ville de Coni (Cuneo en italien) avait passé convention avec la Provence pour le commerce du sel acheté à Nice et, le 24 juillet 1259, elle fit acte de soumission et de dédition. D'autres villes la suivirent dans cette voie la même année ou l'année suivante : Alba, Cherasco, Savigliano, Saorgio, Bene, Mondovi. Ainsi, Charles I^{er} se rendit pacifiquement maître de presque tout le sud-ouest du Piémont, à l'exception de Fossano. Entre 1263 et 1264, il acquit tout le Val de Stura. Il prit alors le titre de comte de Piémont (*comes Pedemontis*). Mais cette tentative d'expansion se heurta à de vives résistances, en particulier de la part d'Alessandria et Asti. Les successeurs de Charles I^{er} parvinrent à maintenir, avec des fortunes diverses et des interruptions, leur domination sur certaines de ces villes ou seigneuries jusqu'en 1382 / 1385, peu avant la dédition de la Provence orientale et de Nice au comte de Savoie en 1388. Selon les périodes, ces communes ou fiefs isolés des Angevins en Piémont furent plus ou moins nombreux ; c'est entre 1260 et 1276, puis sous le règne de Robert (1309-1343 avec une seule interruption, en 1313),

que le domaine angevin en Piémont fut le plus important. Entretemps, Charles II, fils de Charles I^{er}, avait dû reprendre l'offensive à partir de 1303 pour récupérer une partie du Piémont. En 1304, le Val de Stura était constitué en baillie provençale. Le 13 décembre 1304, Charles II avait nommé son fils Raymond Béranger comte de Piémont et Rainaldo di Letto sénéchal de ce comté ; mais Raymond Béranger mourut entre le 29 septembre et le 6 octobre 1305. Coni fut reprise par les Angevins en 1305, et même des positions plus avancées, notamment Alba, Savigliano, Bra et Mondovi.

Du point de vue numismatique, la question est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît quand on ouvre un livre qui fait actuellement autorité en la matière, celui d'Alberto Varesi (1996) : on y trouve cataloguées à Cuneo (Coni), sans commentaire, quatre monnaies attribuées à Charles II d'Anjou pour la période 1307-1309, période où, de fait, Charlet II contrôle Coni ; quatre autres monnaies attribuées à Robert d'Anjou et une à la reine Jeanne, dont Jean-Louis Charlet a parlé dans son article de 1994-1995 ; ce classement reproduit, sans les variantes, celui du *Corpus Nummorum Italicorum* (t. II, 1911, p. 220-222). De fait, il est établi que Charles II a ouvert un atelier monétaire à Coni en 1307. Les Archives des Bouches du Rhône conservent une charte du 31 mars 1307 qui provient de l'ancienne chambre royale des comtes de Provence à Aix-en-Provence et qui est citée par le comte G. Cordero di San Quintino (1837) ; E. Cartier (1838, p. 207-209) en a traduit un extrait et le document se trouve aussi dans Adriani (*Doc. Provenzali*, p. 68-69) cité par Roggiero (1910, p. 479) et Monti (1930, p. 293, n. 3). Cette charte établit un atelier monétaire à Coni, cité la plus importante et capitale des possessions angevines en Piémont, pour y frapper monnaie au nom du comte de Piémont. Le sénéchal du Piémont Rainaldo di Letto, au nom du roi (de Sicile) Charles II, confie la Monnaie par convention, pour deux ans à partir de la Pentecôte suivante, avec un droit de seigneurage d'un gros par marc d'argent monnayé, à Tomaso Riba, Ardizzone Merlo et Riccardino di Sommariva, en stipulant que les espèces frappées doivent respecter le poids et le titre des espèces du roi Louis IX (gros tournois et deux divisionnaires correspondant au cinquième et au vingtième de ce gros). La convention fut passée à Coni, chez le juriste Giovanni Rodolfo et le document mentionne tous les témoins (cités par Peano 1934, p. 57, qui donne des indications sur les familles Riba et Merlo établies à Coni vers 1250). C'est sur ce document que se sont appuyés les numismates italiens depuis D. Promis (1852) pour attribuer à Charles II toutes les monnaies du Piémont qui portent la titulature : KAROLUS SCL [= *Sicili(a)e*] REX.

Pourtant Roggiero (1910, p. 479-480), puis Peano (1934, p. 55-56) font état d'un acte notarié rédigé à Gênes, conservé dans l'Archivio di Stato de Gênes (*Atti di notari ignoti*) et publié par Arturo Ferretto (1906), qui dit que le 5 novembre 1259 un certain Lanfranco Mensura, citoyen d'Alba résidant à Gênes, demande, pour rendre service au génois Guglielmo Lecacorvo son banquier et

ami, à trois de ses parents qui résident à Alba de se porter garants envers le marquis de Saluces (Tommaso I^{er}) pour deux cents livres reforciats en faveur de Palmiro Rossi, Giacomo Belengero et Antonino della Porta « fabricants de la monnaie qui se fait à Coni », ses associés : *Cum Guillelmus Lecacoruus bancherius meus sit specialis amicus et mihi plurima miserat seruicia in ciuitate Ianue et a me postulauerit modicum seruicium, uidelicet quod faciam fieri securitatem seu intercessionem uersus Marchionem Salucii de libris ducentis reforçatorum pro Palmerio Rubeo, Iacopo Belengario et Antonino della Porta eius sociis dominis et fabricatoribus monete que fit apud Cunium*. Ce document établit qu'en novembre 1259, quelques mois seulement après la dédition de Coni à Charles I^{er} d'Anjou (le 24 juillet), trois associés du banquier Guglielmo Lecacorvo, connu comme monnayeur à Gênes, battaient monnaie à Coni. Certains auteurs (O. Roggiero 1908 et 1910 p. 481, suivi avec réticences par G. M. Monti 1930, p. 293, n. 2) ont donc écrit que Charles I^{er} avait frappé monnaie à Coni ; mais ils n'ont généralement pas été suivis car les numismates ont considéré qu'aucune monnaie provençales pour le Piémont ne pouvait être attribuée à Charles I^{er}.

Peano (1934, p. 56), reprenant une suggestion de Roggiero (1910, p. 481-482), me semble pourtant avoir suggéré une bonne méthode pour affronter ce problème, même si en définitive il reprend le point de vue établi. Il note que le document ne donne pas les caractéristiques des monnaies frappées en 1259 à Coni, mais suppose qu'elles devaient porter la titulature de Charles I^{er}, nouveau seigneur de Coni et qu'elles pourraient avoir été semblables à celles frappées quelques années plus tard par Charles II. Il avance même la possibilité que certaines des monnaies piémontaises attribuées à Charles II aient été frappées par son prédécesseur, d'autant que Charles I^{er} posséda Coni sans interruption de 1259 à 1276 (ou 1281), alors que Charles II n'en fut seigneur que par intermittence, de 1305 à 1309. Comme Charles I^{er} d'Anjou a indubitablement frappé monnaie en tant que comte de Provence, on peut présumer, ajoute-t-il, qu'il ait pu en frapper aussi à Coni comme comte de Piémont avant Charles II ; il faudrait avoir à sa disposition les pièces provençales de Charles I^{er} pour les comparer à celles de Piémont attribuées à Charles II et en étudier attentivement le dessin et la graphie pour en tirer des conclusions plus sûres. Mais, comme il n'a pas à sa disposition ces monnaies provençales qu'il juge rares (!) et qu'il n'a pas non plus les compétences requises, il estime la question pour l'heure irrésolue et espère qu'un chercheur pourra à l'avenir apporter la solution à un problème d'importance : l'établissement d'une monnaie angevine à Coni remonte-t-elle à la première seigneurie, celle de Charles I^{er}, ou à la seconde, celle de Charles II ? Dans le doute, il indique prudemment dans son catalogue des dites monnaies (p. 57-58) : « Monete attribuite a Carlo II d'Angiò (1307-1309) ». Nous pensons aujourd'hui être en état de faire la comparaison typologie, épigraphique et métrologique souhaitée en 1930 par Peano, 26 ans avant la parution de l'ouvrage d'Henri Rolland sur les monnaies des comtes de

Provence. Peut-être n'arriverons-nous pas à des certitudes absolues, mais, en ce qui concerne les monnaies au nom de Charles roi de Sicile et, par la même occasion, aussi pour les monnaies piémontaises de Robert, nous pensons pouvoir faire progresser les connaissances numismatiques.

La première monnaie au nom de Charles roi de Sicile à examiner est un gros tournois qu'on peut décrire ainsi sans entrer dans les petites variantes de détail [ponctuation, signes abrégatifs qui ne sont pas toujours visibles] (CNI 1 à 5 ; Peano p. 57-58 ; Varesi p. 89, n° 429) :

+ KAROLVS SCL REX, croix pattée dans un grénétis ; en légende extérieure
+ BNDICTV SIT NOME DNI NRI DEI IHV XPI, ponctuation par trois points sauf absence de ponctuation entre IHV et XRI, dans un grénétis

R/ CO ES PEDMOTIS, châtel tournois fleurdelisé dans un grénétis ; bordure de douze lis dans autant d'oves, dans un grénétis

Varesi donne des poids d'exemplaires de 2[?],94 à 4,09 g et Peano donne pour diamètre 27 à 29 mm, en précisant que cette monnaie avait une valeur légale de deux sols six deniers (= 30 deniers) d'Asti, et il ajoute à la fin de sa description : ce type de monnaie, en dehors des variantes de la légende, a une parfaite ressemblance avec le gros tournois commun français de Philippe IV le Bel (1285-1314).

C'est ici que les choses se compliquent, non pour le type monétaire, mais sur les conditions d'émission d'un tel gros entre 1307 et 1309. Le type de base est celui du gros tournois créé par saint Louis à la fin de son règne, vers 1266 (Lafaurie 198 ; Duplessis 190 ; 4,219 g au titre de 958 ‰), à savoir

- la titulature royale + LVDOVICVS REX dans un grénétis autour d'une croix pattée, avec pour légende extérieure, dans un grénétis et avec une ponctuation par trois points sauf absence de ponctuation entre IHV et XPI, la profession religieuse + BNDICTV SIT NOME DNI NRI DEI IHV XPI avec des barres d'abréviation qui amènent à lire : *Benedictum sit nomen Domini nostri Dei Iesu Christi*, c'est-à-dire « Que le nom de notre Seigneur Dieu Jésus Christ soit béni ».

- au revers, le nom de la cité de Tours + TVRONVS CIVIS dans un grénétis autour d'un châtel tournois sommé d'une croix ; bordure de douze lis dans autant d'oves (qui signifie que le gros vaut douze deniers tournois, puisque le denier tournois ne porte qu'un lis), dans un grénétis.

Du point de vue typologique, on ne note que trois différences : la titulature royale ; le remplacement du nom de la cité de Tours par la légende CO<M>ES PED<E>MO<N>TIS (« comte de Piémont ») et un lis remplaçant une croix au sommet du châtel tournois (stylisation du château de Tours qui a donné son nom à la monnaie « tournois ». Les deux premières différences étaient attendues : le monnayage des Angevins en Piémont, comme en Provence ou ailleurs, n'est pas

une contrefaçon, mais une imitation explicite et avouée du monnayage royal français et donc le roi de Sicile et comte de Piémont appose clairement ses titulatures. En revanche, la troisième différence pourrait être invoquée en faveur d'une imitation des gros tournois de Philippe IV le Bel, puisque peu avant 1300 (1298 ?) la fleur de lis vient remplacer la croix au sommet du châtel tournois (Lafaurie 219, Duplessis 217). Mais, outre les problèmes d'économie monétaire que nous allons évoquer dans un instant, il faut noter que Charles I^{er}, frère de saint Louis, avait apposé ce lis à la place de la croix en haut du châtel tournois provençal qu'il avait fait frapper en Avignon à partir de 1267 (il a reçu le titre de roi de Sicile en 1266). Si l'on compare ce gros tournois provençal (Rolland 35 qui donne des poids compris entre 3,90 et 4,05 g ; quatre exemplaires d'une collection privée pèsent respectivement 3,95, 4,09, 4,10 et 4,12 g) avec celui du Piémont, la seule différence réside, et c'est normal, dans la titulature du comté : la titulature royale est la même (KAROLVS SCL REX), mais COMES P(RO)VINCIE remplace CO(M)ES PED(E)MO(N)TIS. Le titre COMES n'est pas abrégé, mais les abréviations sont à la discrétion du graveur et l'on remarque même des ressemblances dans le C de COMES (pour le type de gros provençal au C lunaire de Rolland 35 et 35a) et dans les N qui sont pratiquement faits comme des H, au point de provoquer parfois de fausses lectures.

Du point de vue de l'économie monétaire, on sait que la hausse du prix de l'argent métal à partir de 1290 (voir par exemple les indications données par Lafaurie 1951, p. 27 et Duplessy 1988, p. 86-87) fit passer le gros tournois de 12 deniers à 13 1/8^e et qu'à partir de 1295, pour financer la guerre contre l'Angleterre et la Flandre, le roi anticipe sur la hausse continue du prix de l'argent métal en abaissant le titre des monnaies d'argent. Les anciens gros tournois atteignent la valeur de 39 3/8^e deniers tournois ; c'est à ce cours que le roi en émet en 1302, après une interruption de quatre ans. Après la défaite de Courtrai (1303) le gros tournois lui-même est altéré : une ordonnance du 22 août 1303 prescrit un gros tournois au titre de 717 ‰ qui n'a pas été retrouvé (Lafaurie 220 ; Duplessis 218). Duplessis parle d'une nouvelle émission de gros tournois au titre normal en 1305, au cours provisoire de 39 3/8^e deniers tournois, toujours dans l'espoir de préparer un retour de la monnaie forte. Mais ni lui, ni Lafaurie ne répertorie ce nouveau gros ; nous supposons donc qu'il n'a pas été retrouvé. En 1306, la paix est conclue ; on se remet à frapper de bonnes pièces d'argent, mais seulement des mailles tierces et des deniers, mais sans reprendre la fabrication des gros. Les gros existants reviennent à la valeur de 13 1/8^e deniers tournois, les cours et les prix devant être divisés par trois ; mais le prix de l'argent métal ne baisse pas autant que le roi le prévoyait et le cours du gros se stabilise à 15 deniers tournois : le redressement est en partie factice si bien qu'après 1310 la monnaie est à nouveau affaiblie et l'on ne frappe plus, à côté de l'or que des petits billons surévalués, les bourgeois. Concrètement, on voit que le roi de France ne frappe plus de gros tournois depuis 1303 ou 1305 et que le titre et la valeur de cette monnaie fluctuent au gré des circonstances militaires

et politiques. Comment supposer que Charles II d'Anjou, quand bien même en aurait-il eu réellement l'intention, ait pu faire frapper à Coni de 1307 à 1309 des gros tournois au poids et au titre de ceux de saint Louis ? Quand ce prince essaya de revenir en Provence à une monnaie forte comme au temps de son grand-oncle saint Louis, en 1297, puis en 1298 à Aix, il fit frapper non un gros tournois, mais un gros à son portrait avec au revers une croix feuillue analogue à celle des gillats ou carlins napolitains (Rolland 42 ; poids d'exemplaire, pour la première émission, 3,80 g ; cf. Rolland 1956, p. 127-128)... et il dut suspendre la seconde émission de 1309, même affaiblie (avec une réduction du poids à 3,04 g) dès le mois de mai : cette monnaie forte était exportée en France pour y être billonnée. Sa nouvelle tentative de restauration d'une monnaie forte (un gros de 4,10 g à 918 ‰) en juin 1305 aurait dû être, comme le suppose Rolland (1956, p. 134), au même type que le gros de 1297-1298 ; mais elle avorta et quand son successeur Robert fit aboutir cette réforme à Saint-Rémy, le gros qui y fut frappé de 1309 à 1315 reprend bien le type de 1297-1298, avec un poids réduit (Rolland 1956, p. 137-138 et n° 46 avec poids d'exemplaires de 2,24 à 2,75 g ; dans une collection privée, un exemplaire usé pèse 1,75 g et un autre, mieux conservé mais avec un petit trou, 2,30 g). Le gros tournois du comté de Piémont doit donc être rendu à Charles I^{er}.

En revanche, il faut maintenir à Charles II, même si son quantième ne figure pas dans la titulature (c'est le cas aussi pour de petites espèces provençales du même prince, comme l'obole coronat, Roland 44), la petite monnaie (poids d'environ un gramme pour un diamètre de 20 mm) que les numismates italiens présentent comme un cinquième de gros ayant la valeur légale de six deniers d'Asti (CNI 6 / 8 ; Peano 1934, p. 58 ; Varesi 1996, n° 430) :

+ KAROLVS SCL' REX dans un grénétis, autour d'une croix pattée dans un grénétis

R/ + COES . PEDMONTIS dans un grénétis, autour de l'écu de la première maison d'Anjou dans un grénétis.

Le comte de Castellane (1931) voyait dans cette monnaie piémontaise le prototype du reforciat provençal à la titulature KAROLVS IHR SCL REX dont il possédait un exemplaire et qu'il attribuait, lui aussi, à Charles I^{er}. Mais H. Rolland (1956, p. 131-133) a montré qu'on ne pouvait attribuer de reforciat à Charles I^{er} : dans les nombreux comptes de la fin du XIII^e siècle il n'est jamais mentionné de paiements en reforciats, qui n'apparaissent pas avant la réforme de 1302, et la paléographie de la monnaie provençale (C, E, O) la situe de préférence au début du XIV^e siècle. Rolland a raison de penser que c'est l'atelier de Coni qui, à partir de 1307, a copié le reforciat créé en Provence par une ordonnance donnée à Naples le 30 juillet 1302 et frappé à Saint-Rémy par le maître Bonacurso de Tecco (conseiller financier du roi et trésorier de Provence),

qui, lui non plus, ne porte pas le quantième du roi de Sicile et de Jérusalem (Rolland 45 : 0,83 g pour 18 mm de diamètre ; poids d'un exemplaire en collection privée : 1,08 g) :

+ K : IHR : SICIL' . REX dans un grénétis, autour d'un écu mi-parti d'Anjou première maison et d'Aragon dans un grénétis
R/ + COMES . [ou :] PVINCIE dans un grénétis, autour d'une croix pattée dans un grénétis

Outre la différence de titulature comtale, on remarquera deux différences entre la monnaie piémontaise et la monnaie provençale : l'absence du titre de Jérusalem (abrégé en IHR) et l'écu mi-parti Anjou - Aragon. On connaît les liens de la Provence avec l'Aragon depuis Alphonse Ier et l'écu aux pals d'Aragon fait partie des armes de Provence (en numismatique, depuis le menu marseillais de Raymond Béranger V, créé en 1243 : Rolland 18). On ne sera donc pas surpris de le trouver sur un monnayage provençal, alors qu'il n'a pas sa place sur un monnayage piémontais. La monnaie du comté de Piémont à l'écu de la première maison d'Anjou est donc un reforciat de Charles II reprenant le nouveau type monétaire introduit en Provence par ce même Charles II en 1302 (le provençal reforciat se substituant au coronat avec la valeur du double coronat), et le seul apparemment frappé jusqu'à la fin de son règne : quand Charles II fait rouvrir son atelier piémontais à Coni en 1307, il a repris le type de la seule monnaie qu'il faisait alors frapper (non sans difficultés pour l'imposer dans la circulation) dans son comté de Provence.

De fait, comme le présentait sans l'explicitier H. Rolland (1956, p. 133), les deux petits billons que les numismates italiens considèrent comme des vingtièmes de gros tournois valant un denier et demi d'Asti (CNI 9-10 et 11 ; Peano 1934, p. 58 ; Varesi 1996, n° 431 et 432) sont en fait la transposition en Piémont du provençal et de l'obole coronats frappés en Provence par Charles I^{er} entre 1266 et 1277. Ces deux petits billons (diamètre environ 18 mm) ont même légende au droit et au revers : KAROLVS SCIL REX et COES PEDMONTI, et présentent au centre d'un grénétis une tête couronnée à gauche au droit (avec la titulature royale) et au revers une croix pattée. Mais sur le n° 431 de Varesi (CNI 9-10) la tête est plus petite, contenue dans le grénétis, alors que sur le n° 432 de Varesi (CNI 11) la tête est plus grande et sa couronne coupe légèrement le grénétis ; au revers du n° 431, la croix pattée est contenue dans le grénétis et elle est cantonnée de quatre annelets, alors que sur le n° 432 la croix pattée n'est pas cantonnée, mais coupe le grénétis et la légende (COE - ES PE - DMO - NTI').

Le motif de la tête couronnée à gauche rappelle invinciblement le type du provençal *coronat* (la monnaie porte le nom du motif qu'elle présente), que Charles I^{er} d'Anjou introduisit (ou reprit, puisque c'était le type des monnaies provençales d'Alphonse d'Aragon) en Provence quand il fut *couronné* roi de Sicile (le 6 janvier 1266 à Rome) et qu'il fit frapper jusqu'en 1277, date à

laquelle il introduisit sur son monnayage le nouveau titre de roi (la nouvelle *couronne*) de Jérusalem, qu'il avait reçue à Rome le 15 juillet 1277. On connaît pour la Provence deux valeurs, frappées à Saint-Rémy ou Tarascon de 1266 à 1272, puis à Tarascon à partir de 1272 (Rolland 1956, p. 124-125) : le provençal coronat (Rolland 32, au poids théorique de 1,124 g ; poids d'exemplaires entre 0,81 et 1,19 g pour un diamètre de 19 mm, à un titre théorique un peu supérieur à 300 ‰) et sa moitié, l'obole coronat (Rolland 33, poids d'exemplaires 0,34 à 0,49 g pour un diamètre de 14 mm), avec pour légende à l'avvers + K DI GRA REX CICLE [SIL'E ou CILI'E] et au revers + COMES PROVINCIE.

Pour situer précisément les deux monnaies piémontaises, il faudrait pouvoir mener une étude métrologique détaillée (poids et titre) : le CNI donne pour la monnaie à croix cantonnée (Varesi 431) des poids compris entre 0,57 et 0,87 g, et pour la monnaie à croix coupant la légende 0,57 g, ce qui ne permet pas de distinguer clairement un coronat d'une obole coronat. On notera, par rapport aux espèces provençales, l'originalité des revers : croix cantonnée pour le n° 431 de Varesi ; croix coupant la légende pour son n° 432, et la sobriété de la légende du droit où, pour pouvoir apposer le nom complet du souverain, on a renoncé à l'expression religieuse DI GRA (= DEI GRATIA, « par la grâce de Dieu »), alors que sur les espèces provençales on a réduit le nom du souverain à son initiale (K) pour pouvoir introduire la mention de la volonté divine en faveur du souverain. L'orthographe latine du nom de la Sicile ne dépend que du degré de culture du graveur. Ces deux monnaies piémontaises doivent donc être considérées comme des coronats et / ou oboles coronats du comté provençal de Piémont frappées à Coni pour Charles I^{er} entre 1266 et 1277.

En ce qui concerne le monnayage du roi Robert d'Anjou (1309-1343) dans son comté de Piémont et à Coni, on ne dispose apparemment d'aucun document (Peano 1934, p. 58-59), mais nous sont parvenus trois types de monnaies d'argent ou de billon au nom de ce souverain comme comte de Piémont. Nous disons *trois* types de monnaies et non *quatre* car la monnaie que Varesi a ajoutée aux trois types répertoriés par le CNI et repris par Peano 1934, sans indiquer ni source ni bibliographie, son n° 433 appelé *grosso*, si sa photo correspond bien à la monnaie curieusement décrite, n'est pas une monnaie du Piémont provençal, mais, comme Jean-Louis Charlet l'a déjà indiqué en 2010-2011 (p. 12) ... un demi-gros de Raymond V d'Orange (mon type R V - 14, imitation du demi-gros provençal [oithène ou uthène] de Piémont, au type de la monnaie de la reine Jeanne que Jean-Louis Charlet a étudié en 1994-1995) : au droit, Varesi donne une légende incompréhensible : + RX P R C F ... RA alors qu'on lit sur la photo R PRCE - PS AURA et, là où il lit au revers PEDEMON CIVITS, on voit sur sa photo : MON - (ET) CI - VITS - (AUR)A. Restent donc seulement trois types monétaires à étudier, dont seul le premier a bien été identifié par les numismates italiens (un tiers de gillat ou carlin en argent) alors

que les deux autres (en billon) ont été respectivement décrits de façon aberrante comme un autre tiers de gillat ou carlin et comme un carlin (de billon !).

Pour le premier type (CNI 1 / 3 ; Peano, p. 59 ; Varesi n° 434), en dépit d'une petite erreur d'H. Rolland sur la dénomination de la monnaie provençale correspondante, il n'y a pas de doute : c'est bien comme le nomment les italiens un *terzo di gigliato*, un tiers de carlin ou gillat, monnaie créée par les Angevins à Naples, puis introduite dans leurs comtés de Provence et de Piémont. Le type du carlin est évident, avec la titulature royale de Jérusalem (*I(h)erosolim(a)e*) et de Sicile :

+ ROBERT . IERL . ET . SICIL . REX dans un grénétis, autour du roi couronné, assis de face sur un trône à têtes de lions, tenant un sceptre fleurdelisé dans la main droite et un globe crucigère dans la main gauche, le manteau retenu par une agrafe

R/ + COMES PEDMONTIS dans un grénétis, autour de la croix feuillue cantonnée de quatre lis caractéristique des carlins.

La valeur de cette monnaie doit être déterminée par son poids : les rares exemplaires connus pesant entre 0,98 et 1,30 g (pour un diamètre de 20 mm), il est clair qu'il s'agit d'un tiers et non d'un demi - carlin (dont le poids théorique est de 3,91 g, et le poids moyen d'exemplaires autour de 3,80 g [c'est le poids moyen des cinq exemplaires de la collection J.-L. Charlet, qui vont de 3,64 à 4 g] pour un diamètre de 26-27 mm), comme le voulait H. Rolland, après avoir hésité entre demi et quart (! : voir Rolland 1956, p. 141) pour la monnaie provençale correspondante (Rolland 52 catalogué sous la dénomination de « Demi-gillat ou demi-robert » ; Carpentin 1861, p. 50), de même type, mais avec la titulature des comtés de Provence et de Forcalquier au revers (COMES P(RO)VINCIE ET FORCALQERII) et, au droit, le nom du roi plus abrégé pour permettre la légende religieuse comme sur les coronats précédemment décrits (ROBT DI GRA IERL ET SICIL REX). En Provence, la frappe du carlin (et donc de sa divisionnaire) a commencé à Avignon, de 1330 à 1339 et s'est poursuivie à Saint-Rémy. En l'absence de toute indication concernant le monnayage piémontais, on peut supposer que ce tiers de carlin a été fabriqué (mais pendant peu de temps compte tenu de sa rareté) pendant la période de frappe des carlins provençaux. On ne connaît à ce jour aucun carlin de Robert pour le Piémont ; mais on ne peut exclure qu'il y en ait eu de frappés.

En 1910, Orazio Roggiero publiait dans la *Rivista Italiana di Numismatica* une nouvelle monnaie de Robert pour le Piémont, trouvée lors de la destruction d'une vieille maison de Cuneo, qu'il pensait être un « denaro coronato, robertone o liardo di Provenza », et qui fut intégrée dès l'année suivante dans le CNI (n° 4), mais dénommée curieusement jusqu'à Peano (1934, p. 59) et Varesi (n° 435), comme la précédente, *terzo di gigliato* ! Varesi (2006, p. 90) ne donne pas de poids, mais indique « Mi » = *mistura* (billon). Cette seule

indication aurait dû lui faire exclure l'identification comme un tiers de carlin, le carlin et sa divisionnaire étant en argent et non en billon. Il s'agit donc d'un petit billon dont l'identification saute aux yeux de tout connaisseur du monnayage provençal des Angevins à la seule vue du dessin ou de la description de cette monnaie (et, en gros, Roggiero avait été perspicace) :

+ : IH (...) : SICIL : REX : autour d'une couronne surmontant les lettres
ROB - T posées en deux lignes 3 et 1, dans un grénétis
R/ + COMES : PEDMONTIS autour d'une croix pattée cantonnée en 1 d'un
lis, dans un grénétis.

Un exemplaire apparu dans la vente Gadoury (Monaco 2001, 1er octobre, n° 285 = fig. 1), assez bien conservé (TB / TTB) et d'un poids de 1,08 g permet de confirmer les types et de compléter et préciser les légendes :

+ : IHR : ET : SICIL' : REX .
+ COMES : PED'MONTIS

On aura reconnu le type du denier dit « roberton » frappé pour la Provence en Avignon de 1330 à 1337 (Rolland 53, qui donne un poids de 1,12 à 1,25 g pour un diamètre de 20 mm ; un exemplaire en collection privée ne pèse que 1,06 g). Le type est exactement celui qui vient d'être décrit : il faut commencer la lecture du droit sous la couronne : ROB (er) T(us), puis continuer par la légende circulaire : IHR (*Iherusalem*) ET SICIL(i(a)e) REX. Sur les exemplaires provençaux on lit bien sûr au revers COMES PROVI(n)CI(a)E. La seule différence avec le dessin d'H. Rolland (différence déjà relevée par Roggiero qui confrontait les images des deux monnaies), c'est que la fleur de lis se trouve dans le deuxième canton de la croix pattée, au lieu du premier dans l'exemplaire piémontais. Mais en réalité, sur le "denier" comme sur l'obole du roberton (poids d'exemplaires de 0,40 à 0,54 g pour un diamètre de 15 mm ; a-t-elle été frappée aussi pour le Piémont ?), le lis peut se trouver dans le premier, dans le second, et même dans le troisième canton de la croix.

L'identification ne fait donc aucun doute. Mais quelle est la valeur de ce « denier » ? H. Rolland (1956, p. 140-141) l'analyse à juste titre comme le denier reforciat prévu par le bail passé par le sénéchal de Provence avec François et Paul de Cavaillon, père et fils, citoyens d'Avignon, le 12 mai 1330 (à trois deniers de fin, soit un titre de 239 ‰, et une taille de 201 au marc, soit un poids théorique de 1,147 g), d'un type nouveau, puisque la tête couronnée du roi y est remplacée par une grande *couronne* surmontant l'abréviation de son nom. Rolland ajoute que ce type sera rapidement abandonné. De fait, ce type ne sera plus frappé en Provence après 1337. Comme on peut supposer un parallélisme entre les émissions piémontaises et les émissions provençales, on considèrera la monnaie ici analysée comme un denier reforciat (communément appelé roberton en Provence) du comté de Piémont frappé entre 1330 et 1337,

c'est-à-dire en même temps que le tiers de carlin précédemment étudié : pour le commerce, il fallait à la fois de la monnaie blanche (le tiers de carlin, et peut-être le carlin à retrouver ?) et de la petite monnaie noire (le denier reforciat, et peut-être son obole à retrouver ?).

Reste à identifier une troisième monnaie du roi Robert pour le Piémont, la plus complexe, mais peut-être aussi, comme nous le verrons, la plus intéressante du point de vue de l'histoire numismatique. Le CNI (n° 5), suivi par Peano (1934, p. 59) et par Varesi (n° 436) appellent *carlino* une monnaie de billon (!) pesant 0,995 g [Peano ; Varesi : 0,95/0,96] pour un diamètre de 21 mm ! Ces considérations métrologiques, tant de poids que de titre (billon, c'est-à-dire un titre d'argent inférieur à 500 ‰), excluent totalement (si vous avez en tête les considérations précédemment développées) une telle identification. En fait, c'est le type de la monnaie qui va nous mettre sur la voie (précisons tout de suite que nous disposons, outre les sources bibliographiques citées, d'un exemplaire, malheureusement fortement ébréché, mais partiellement lisible, d'un poids de 0,59 g pour un diamètre de 17 à 20 mm compte tenu de l'ébréchure) :

+ ROBT IER(L) ET SA[?]IL autour d'une grande couronne fleurdelisée surmontant le mot REX, dans un grénétis
R/ + COMES PED(E)MONTIS autour d'une croix fleurdelisée, dans un grénétis. (fig. 2)

Notre exemplaire confirme le début de la légende du droit ; mais, comme on y voit clairement IC, il devait porter SIC(L) plutôt que le curieux SAIL que j'interpréteraï comme SCIL (abréviation de *Sicili(a)e*). Au revers, la lecture PEDEM(O)NTI(S) est assurée sur notre exemplaire, probable sur l'exemplaire photographié sur la planche de Peano et à la p. 90 de Varesi, bien que ces deux auteurs donnent la légende PEDMONTIS. Mais ces brouilles sont sans importance pour l'identification de la monnaie.

Le type monétaire rappelle invinciblement le monnayage royal français. On pense bien sûr au double parisis de Charles IV (1322-1328), Lafaurie 248, Duplessis 244, dont la première émission date du 15 octobre 1322 et présente très exactement le même type monétaire que notre monnaie piémontaise : REX sous une grande couronne fleurdelisée dans le champ du droit (avec bien sûr la titulature royale de France) et la croix fleurdelisée dans le champ du revers (avec une légende indiquant la valeur de la monnaie (MONETA DVPLEX), au titre de 479 ‰ et au poids théorique de 1,406 g (poids d'exemplaires de 0,98 à 1,21 g). Dans les émissions suivantes, le titre et le poids seront abaissés : pour la deuxième (2 mars 1323), titre de 399 ‰ pour un poids théorique de 1,382 g (poids d'exemplaires de 1,05 à 1,16 g) ; pour la troisième émission (24 juillet 1326), titre de 319 ‰ pour un poids théorique de 1,275 g (poids d'exemplaires de 1,02 à 1,19 g). Ce monnayage fut continué aux conditions de cette troisième émission au début du règne de Philippe VI de Valois (1328-1350), avec

l'émission du 2 mai 1328 (Lafaurie 269 ; Duplessis 266 ; poids d'exemplaires de 1,07 à 1,15 g), alors qu'en 1341 Philippe VI changea totalement le type des doubles sols parisis (Lafaurie 270 ; Duplessis 268). Mais, dès la deuxième émission de Charles IV (2 mars 1323), on note une modification d'importance pour notre propos : le mot REX sous la couronne disparaît ! Il est donc clair que le prototype de notre monnaie piémontaise est le double parisis au type de la première émission de Charles IV ; l'évolution du type, du titre et du poids de cette monnaie dès le 2 mars 1323 incitent à en placer l'imitation peu de temps après la frappe de la première émission, donc fin 1322 - début 1323.

Or en Provence la première imitation (partielle) connue de ce type monétaire n'apparaît que beaucoup plus tard, et avec un revers différent : sous le règne de la reine Jeanne. Il s'agit du quaternal, ou quart de gros valant quatre deniers provençaux, de Jeanne et Louis de Tarente (Rolland 77, poids 1,25 g pour 23 mm), frappé à Tarascon entre 1349 et 1362), qui porte bien au droit une grande couronne fleurdelisée au dessus du mot REX, mais avec au revers une croix pattée cantonnée de quatre lis. Après la mort de Louis de Tarente, Jeanne conservera ce type à son seul nom, mais en remplaçant REX par REG(ina = reine) : Rolland 98 au poids théorique de 1,538 g et au titre de 458 ‰ (poids d'exemplaire 1,10 g pour un diamètre de 21 mm), frappé selon les baux de 1365, 1368 et 1372 (avec des affaiblissements). Mais nous sommes après la mort du roi Robert et les deux monnaies que nous venons de décrire sont manifestement, par leur poids et par leur revers, des monnaies d'une valeur supérieure à celle que nous cherchons à identifier.

Robert aurait-il imité directement, en 1322-1323, une monnaie royale française en Piémont sans le faire en Provence ? Ce n'est pas à exclure. Mais, dans la mesure où tous les autres types de monnaies angevines frappées en Piémont ont leur correspondant dans le monnayage provençal de ces princes, ce serait une exception et une nouveauté, qu'on ne saurait écarter, mais qui surprendrait. D'autre part, on ne peut pas non plus exclure que le pendant provençal de cette monnaie piémontaise ait existé, mais reste à retrouver : plusieurs types de monnaies provençales inconnues au répertoire de Rolland, mais parfois mentionnées dans des documents d'archives, ont été découvertes depuis quelques années, de Charles II à René et à Charles III, comme je l'indique dans diverses publications. Or, précisément dans la période qui nous intéresse, de 1320 à 1330, nous n'avons que très peu de documents concernant l'activité monétaire en Provence (voir Rolland 1956, p. 138-139). On sait seulement que le premier juillet 1320, le Sénéchal de Provence invita les officiers municipaux d'Aix, Marseille et Nice à procéder à l'adjudication de la monnaie de Saint-Rémy, vacante depuis l'expiration du bail de François Raymond et on ne connaît pas le résultat de cette démarche. On sait seulement qu'un acte de 1327 mentionne qu'on fabriquait les monnaies dans une longue maison dépendant du château royal de Saint-Rémy (Arch. de Vaucluse, G 249, f° 29, mentionné par Rolland) et que le matériel monétaire fut retiré en 1330

pour être transporté en Avignon afin d'y assurer l'émission monétaire dont nous avons parlé un peu plus haut. Quelles monnaies a-t-on frappées à Saint-Rémy entre 1320 et 1330, en dehors des petites oboles dont on sait que la frappe y fut continuée après 1320 (Rolland 50) et qui présentent au droit une *couronne* ou un lis sous une *couronne* ? N'y aurait-on pas frappé aussi des monnaies de valeur supérieure ? Il est peu vraisemblable que pendant un laps de temps aussi long on se soit contenté de ne frapper que de petites oboles. C'est pourquoi, dans l'attente de nouvelles découvertes, on peut émettre l'hypothèse qu'on a pu y frapper fin 1322 - début 1323 des doubles deniers provençaux (ou des coronats reforciats) imitant, comme la monnaie piémontaise dont nous discutons, la première émission du double parisis du roi Charles IV.

En tout état de cause, notre "dernière" espèce piémontaise frappée au nom de Robert d'Anjou doit être chronologiquement la première des espèces conservées : ce double denier ou coronat reforciat a dû être frappé, comme le pendant provençal que nous lui supposons, fin 1322 - début 1323. Malgré les quelques lumières que nous avons pu apporter à ce passionnant monnayage du comté provençal de Piémont, il reste donc encore bien des incertitudes ... et des trouvailles à faire ! Mais il en est en numismatique comme dans les contes : comme l'a dit Jean de La Fontaine, « Il faut, dans les plus beaux sujets, laisser toujours quelque chose à penser ».

Bibliographie sommaire

Édouard Baratier, Georges Duby, Ernest Hildesheimer, *Atlas historique. Provence, Comtat, Orange, Nice, Monaco*, Paris 1969, carte 58 *Le « Comté de Piémont de la maison d'Anjou (1260-1381) »* et son commentaire p. 38-39 (j'ai reproduit cette carte en annexe 3 de mon article de 1994-1995 (p. 34).

A. Carpentin, « Quelques monnaies rares ou inédites de la bibliothèque de Marseille », *Revue Numismatique* 1861, p. 45-52 (en particulier p. 47 et 49-51).

Id., « Quelques monnaies nouvellement entrées dans le médaillier de la bibliothèque de Marseille », *Revue Numismatique* 1866, p. 334-355 (en particulier p. 346-347).

E. Cartier, « Monnoies frappées en Piémont par les comtes de Provence », *Revue Numismatique* 1838, p. 203-213.

H. de Castellane, « Charles II d'Anjou comte de Provence et le reforciat », *P. V. de la Société de Numismatique*, 1931, p. XXVIII.

Jean-Louis Charlet, « La reine Jeanne et son monnayage pour le comté de Piémont », *Annales du Groupe Numismatique de Provence* 9, 1994 (1995), p. 23-34.

Id., « Le monnayage de la Principauté d'Orange au nom de Raymond des Baux IV (à suivre) : le règne de Raymond V (1340-1393) et catalogue de son monnayage (argent et billon, seconde partie) », *Annales du Groupe Numismatique de Provence* 25, 2010 (2011), p. 9-26 (en particulier p. 12).

Giulio Cordero di San Quintino, *Notizie sopra alcune monete battute in Piemonte dai conti di Provenza*, Torino, Ghiringhello 1837.

Jean Duplessy, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, tome I (Hugues Capet - Louis XII), Paris 1988 (seconde édition 1999).

Arturo Ferretto, *Documenti intorno alle relazioni fra Alba e Genova (1141-1270)*, Biblioteca della Società Storica Subalpina, t. 23, Pignerolo 1906 (en particulier p. 235).

M. Fuiano, « La penetrazione e il consolidamento della potenza angioina in Italia. I. In Piemonte », *Archivio Storico per le provincie napoletane*, 78, 1959, p. 55-234 (avec une étude approfondie de la question des débuts de la domination angevine sous Charles I^{er}).

Jean Lafaurie, *Les monnaies des rois de France*, t. I Hugues Capet à Louis XII, Paris 1951.

G. M. Monti, *La dominazione angioina in Piemonte*, Torino 1930 (avec une riche bibliographie).

Giovanni Michele Peano, « Le monete della zecca di Cuneo », *Comunicazioni della Società per gli Studi Storici, Archeologici ed Artistici per la Provincia di Cuneo*, 6,1, 1934, p. 45-65.

Domenico Promis, *Monete inedite o rare del Piemonte*, Torino, Stamperia Reale 1852 (en particulier p. 17, 18, 19, 21 et 37), et *Supplemento*, 1866 (p. 26).

Orazio Roggiere, « Delle relazioni fra le antiche Zecche del Piemonte... », *BSBS* 13, 1908, p. 314.

Id., « Moneta inedita del Re Roberto emessa dalla Zecca Angioina di Cuneo », *Rivista italiana di Numismatica* 1910, p. 479-484.

Henri Rolland, *Monnaies des comtes de Provence, XII^e - XV^e siècles. Histoire monétaire, économique et corporative, description raisonnée*, Paris 1956.

Alberto Varesi, *Monete Italiane Regionali. Piemonte, Sardegna, Liguria, Isola di Corsica*, Pavia 1996 (en particulier p. 89-90).

Vittorio Emanuele III, *Corpus nummorum italicorum* (= CNI), t. 2, Piemonte-Sardegna, Roma 1911, p. 220-222.

Francesco PASTRONE et Jean-Louis CHARLET

Fig. 1 Robert d'Anjou
denier reforciat ou roberton



Fig. 2 Robert d'Anjou
double denier ou coronat reforciat



LES *LUIGINI* FRAPPÉS EN AVIGNON

PAR ALEXANDRE VII (1658-1667)

ET INNOCENT XII (1692-1693)

À deux reprises déjà je me suis intéressé à la frappe de douzièmes d'écu ou cinq sols (communément appelés, d'abord en Italie, puis dans tout le monde numismatique, "*luigini*") en Avignon sous les papes Alexandre VII (avec mon frère Christian, « Le monnayage des Chigi en Avignon », *Annales du Groupe Numismatique de Provence* 24, 2009 [2010], p. 34-47 et, plus brièvement, « Le monnayage avignonnais sous Alexandre VII », *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence* 2010 [2011], p. 15-17) et Innocent XII (« À propos du dernier monnayage pontifical en Avignon (1692-1693) », *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence* 1996 [1997], p. 19-22). Par ailleurs, un numismate italien qui a spécialisé sa collection dans le domaine des "*luigini*", Maurice Cammarano a publié en 1998 (Paris - BNF / Monaco - Le Louis d'Or) un *Corpus luiginorum. Recueil général des pièces de cinq sols ou douzièmes d'écu dits "luigini" 1642-1723* qui est le premier catalogue d'ensemble de ce type de monnayage (voir p. 92-105 et 343-344 pour Avignon). C'est un travail remarquable, mais destiné (c'est sa vocation comme pour tout catalogue numismatique) à des révisions avec compléments et modifications.

L'éditeur monégasque de ce livre, Romolo Vescovi, avait constitué lui aussi une remarquable collection de ce monnayage auquel son succès auprès des Turcs du Levant a conféré une dimension internationale inattendue : le douzième d'écu français, imité d'abord en Principauté de Dombes, puis dans le sud-est de la France (Orange, Avignon), à Monaco, en Ligurie, Savoie, Piémont et même dans la principauté de Neuchâtel et dans les Pays-Bas (Zwolle), a été la monnaie principale du commerce avec le Levant, jusqu'au moment où les abus et fraudes de fabrication ont conduit les Turcs à les refuser (en 1669) : voir les études de C. Charlet dans le *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, les *Cahiers Numismatiques* et les *Annales Monégasques* (21, 1997, p. 43-94). R. Vescovi, avant sa mort, avait offert sa collection au Prince de Monaco et j'ai pu, en tant que membre de la Commission consultative des collections du Prince de Monaco, avec mon frère Christian, examiner en détail cette magnifique collection qui compte près de 1 500 monnaies. Je dédie tout naturellement ce travail à la mémoire de Romolo Vescovi.

Après avoir brièvement résumé les circonstances de fabrication de ces monnaies, déjà exposées dans les deux interventions mentionnées plus haut, je pense donc être en mesure aujourd'hui d'enrichir le corpus des "*luigini*" avignonnais et de conforter mes analyses métrologiques par la prise en compte d'un plus grand nombre d'exemplaires, dans une présentation historique qui distinguera les monnayages au nom du pape et ceux au nom du légat pontifical

en Avignon, ainsi que le type d'armoiries qui figurent sur les monnaies, et permettra donc de mieux suivre les diverses émissions. J'aurai aussi à corriger çà et là quelques erreurs de Jean De Mey (*Les Monnaies du Comtat Venaissin*, Bruxelles - Paris 1975, en particulier p. 120-127), non rectifiées par M. Cammarano dont les n. 012a, 013b, 022a et 025 n'existent pas. Mais j'ai bien conscience que mon travail est encore, lui aussi, provisoire et perfectible : la parution de nouveaux répertoires suscite toujours l'apparition d'exemplaires ou de variétés nouvelles. Je remercie d'avance ceux qui, par leurs compléments, enrichiront ce travail et permettront de le compléter, voire de le dépasser.

Fabio Chigi fut élu pape sous le nom d'Alexandre VII le 7 avril 1655. Alors que le vice-légat en Avignon était depuis 1655 Jean - Nicolas Conti, Alexandre VII nomma son neveu Flavio Chigi cardinal le 9 avril 1657, puis, dans la même année, légat en Avignon. En 1658 apparaissent, avec le nom et le buste du pape, les armes et le nom du légat, et les armes du vice-légat, des pièces de cinq sols ou douzièmes d'écu qui commencent alors à être prisées en Orient et qu'on nommera en italien "luigini" ou petits louis, puisqu'au départ il s'agissait de pièces de cinq sols, petite divisionnaire d'argent, de Louis XIV (diamètre d'environ 20 mm pour un poids théorique de 2,287 g à un titre de 917 ‰) et qu'ils seront abondamment imités, après la princesse de Dombes, par les princes d'Orange et de Monaco, et surtout par de nombreux princes italiens de Ligurie et de Toscane. Ces premières espèces (notées ci-dessous Alex. 1) sont de bonne facture (l'exemplaire du cabinet des médailles de Marseille pèse 2,25 g) et portent pour différent (non d'atelier, mais plutôt de maître ou de commis) une étoile.

Le 26 janvier 1659, Gaspard de Lascaris Castellar remplace Jean - Nicolas Conti comme vice-légat : ce sont donc ses armes qui remplacent celles de Conti sur les luigini de 1659 et 1660, avec toujours pour différent une étoile (ci-dessous Alex. 2).

Mais en 1662 (peut-être des exemplaires de 1661 sont-ils à découvrir... mais à quel type ?) apparaît une innovation majeure : le succès des luigini au Levant devient tel que l'atelier d'Avignon augmente sa production et surtout, pour plaire davantage aux Levantins, change la typologie de ces monnaies : le buste, trop austère et religieusement connoté, du "vieux" pape est remplacé par celui, plus jeune et plus élégant, de son neveu légat en Avignon. Naturellement, avec le buste du pape disparaît sa titulature et donc les nouveaux luigini d'Avignon (le marché est roi !) sont frappés aux nom, buste et armes du seul légat : avec ce portrait, cette titulature et des armes dans un octogone cintré, on veut donner l'impression qu'il s'agit du monnayage d'un jeune et beau prince (presque laïc) ! Ces luigini furent frappés en 1662 et 1663 (ci-dessous Alex. 3a et b ; fig. 1 et 2).

Après l'occupation du Comtat Venaissin par les Français du 28 juillet 1663 au 20 août 1664, qui entraîna bien sûr l'interruption des fabrications

monétaires avignonnaises, le monnayage reprit en 1665, avec un nouveau maître (différent : une tour), toujours aux nom, buste et armes du légat, mais le buste devient plus sérieux et grave, moins mondain et plus conforme à la dignité ecclésiastique (ci-dessous Alex. 3c), et surtout la référence au pape redevient explicite au revers dans le courant de l'année 1665, puisque les armoiries n'y sont plus celles du légat, mais bien celles du pape, comme l'indique clairement la triple couronne ou tiare pontificale qui timbre l'écu des Chigi (1665-1666 : ci-dessous Alex. 4a et b1 ; fig. 3 et 4).

Dans le courant de l'année 1666, la légende de revers change, même si elle interprète toujours, mais de manière différente, les armes de la famille : la légende était, depuis 1662 (sauf erreur du graveur), EX MONTIBVS PAX ORIETVR (« des montagnes, la paix se lèvera »), en référence aux six coupeaux d'argent (sortes de montagnes) des armes de la famille Chigi. Dans le courant de 1666, cette légende est remplacée par AB STELLA LVX ORITVR (« D'une étoile se lève la lumière »), en référence à l'étoile qui surmonte les six coupeaux dans les armes des Chigi, mais aussi avec un arrière plan biblique que j'ai expliqué dans mon article de 2009/2010, en référence au verset du livre des *Nombres* (Vulg. 24,17) : *oriatur stella ex Iacob*, « une étoile se lèvera de Jacob ». Ce monnayage durera jusqu'en 1667, année de la mort d'Alexandre VII (ci-dessous Alex. 4b2 et c), sur un rythme accéléré : en témoignent le grand nombre de variantes dans ces années 1666 et 1667 et surtout les modifications dans les marques du maître et, probablement, du commis plutôt que du graveur : l'étoile s'était associée à une tour en 1666, dans la première partie de l'année ; puis (vers la fin de l'année ?), elle prend l'aspect d'une molette et s'associe à un différent difficile à déterminer, qui, pour moi, ressemble plus à un index courbé qu'à un heaume arrondi penché. Enfin, dans le courant de l'année 1667 (bien sûr avant le 22 mai), une main tenant un sceptre vient se substituer aux deux différents précédents ; mais depuis peu est apparu sur le marché (la monnaie sera vendue par la maison Gadoury à la fin de cette année, lot 755 : mon Alex. 4.c.3, fig. 5) un luigino qui reprend le différent de la tour en début de légende au revers tout en conservant la main tenant un sceptre en fin de légende de revers, avant la date 1667. Ces changements dans un laps de temps assez court semblent être le signe de difficultés dans la direction d'une Monnaie, probablement confiée durant certaines périodes à des commis, qui devait adapter sa production à une demande croissante.

Mais, dans cette dernière période, reparaissent en 1666 des frappes de douzièmes d'écu pontificaux que je qualifierais de "normaux", c'est-à-dire aux nom et buste du pape avec en incrustation les armes du nouveau vice-légat Laurent Lomelli (nommé le 20 ou le 21 août 1665), avec au revers le nom et les armes du légat, et, pour différent, la tour (ce qui incite à placer cette fabrication plutôt au début de 1666 : ci-dessous Alex. 5). Ces frappes en parallèle n'ont rien de surprenant : on constate la même pratique au même moment à Monaco où l'on distingue un monnayage officiel, pour circuler en principauté et en France,

d'un autre monnayage, spécifique (de moins bon titre et de moins bon poids !), destiné au commerce avec le Levant. Cette fabrication réellement pontificale paraît de bonne facture si j'en juge par mon exemplaire (21 mm et 2,19 g). Il reste peut-être à trouver d'autres luigini de ce type avec d'autres différents pour 1666 et peut-être même pour 1667. Alexandre VII mourut le 22 mai 1667. La vogue des luigini continuait : elle ne s'arrêtera qu'en 1669 avec la décision des Turcs de refuser cette monnaie, surcotée et inférieure au poids et au titre des cinq sols royaux de France. Mais les Français occupèrent à nouveau en 1667 le Comtat Venaissin. Le successeur d'Alexandre VII, Clément IX (20 juin 1667 - 1669) ne reprit pas la frappe de monnaies en Avignon et, en 1668, releva Flavio Chigi de sa légation.

CATALOGUE DES *LUIGINI* D'ALEXANDRE VII (Fabio Chigi, 1658 - 1667)

1) au nom du pape, à son buste, au nom et aux armes du légat Flavio Chigi et aux armes du vice-légat Jean - Nicolas Conti (1658)

Alex. 1 - 1658

ALEXANDER . VII . PON(T) . OPT . MAX

Buste du pape à dr., avec les armes du vice-légat en incrustation sur son épaule

R/ étoile FLAVIVS . CARD . GHISIVS . LEGATVS . 1658 .

Écu aux armes du légat Flavio Chigi timbré du chapeau cardinalice

Munt. 37 DM 351 Camm. 010 Charlet 2009, 4

Alex. 1.a PONT

BNF 97 (percée, 2,10 g) ; Marseille (2,25 g)

Alex. 1.b PON

BNF 98 (percée)

2) au nom du pape, à son buste, au nom et aux armes du légat Flavio Chigi et aux armes du vice-légat Gaspard de Lascaris Castellar (1659-1660)

Alex. 2.a.1 - 1659

ALEXANDER . VII . PONT . OPT . MAX

Buste du pape à dr., avec les armes du vice-légat en incrustation sur son épaule

R/ étoile FLAVIVS . CARD . GHISIVS . LEGAT . AVE 1659
Écu aux armes du légat Flavio Chigi timbré du chapeau cardinalice
Munt. 38 DM 354 Camm. 011 Charlet 2009,6a1
Marseille 2,15 g

Alex. 2.a.2 - 1659 variante de ponctuation : . AVE . 1659
Coll. part. 20 mm ; 2,21 g (fig. 1)

Alex. 2.a.3 - 1659 variante de ponctuation : étoile . et . AVE . 1659
Camm. 011 Charlet 2009,6a2
BNF 99

Alex. 2.b - 1660
ALEXANDER rosette VII . PON . OPT . MAX
R/ comme Alex. 2.a.1 sauf . AVEN . 1660
Camm. 012 Charlet 2009, 6b
BNF 100 (2,15 g) J.-L. C. (20 mm ; 2,20 g) SAS. 1 (exemplaire usé, 2,02 g)

3) au nom du légat, avec son buste jeune et ses armes au revers (1662-1663),
puis un buste plus grave et sérieux (1665)

Alex. 3a - 1662

a.1.a FLAVIVS . CARD . GHISIVS . LEGA . AVE
Buste bouclé du légat Flavio Chigi au col plat, à dr.
à l'exergue, . rosette .
R/ étoile EX rosette MONTIBVS rosette PAX rosette ORIETVR rosette
1662 rosette .
Armes du légat Chigi dans un octogone cintré
Munt. 44 DM 349 Camm. 013 Charlet 2009, 8a1
Camm. 013 2,05 g et 2,11 g BNF 101 SAS. 6 (2,24 g) et 8 (2,25 g)

a.1.b Variante du précédent avec au revers 1662 . rosette .
Gadoury 2014 n. 752 (2,12 g) (fig. 2)

a.2.a comme a.1 sauf absence de rosette et de point après 1662
Camm. 013 Charlet 2009, 8a.2
Camm. MacM27 ; J.-L. C. (20,5 / 21 mm ; 2,40 g, exemplaire superbe,
frappe médaille) ; SAS. 4 (frappe médaille, 2,24 g)

a.2.b comme a.2.a sauf un point après AVE

SAS. 2 (trouée, 2,04 g), 3 (flan coupé, 2,21 g), 9 (2,36 g)

Gadoury 2014 n. 751 (2,19 g) (fig. 3)

a.3.a comme a.1 mais au revers ponctuation et légende fautive au dernier mot

étoile . EX rosette MONTIBVS . rosette . PAX rosette . ORIETR . rosette
. 1662 . rosette .

Charlet 2009, 8a.3

Collection Demicheli, Varese 55a Asta, 8-9 avril 2010, n° 1265 (2,2 g)

a.3.b comme a.1, mais au droit LEGA . AV .

SAS. 7 (2,25 g)

a.4 comme a.2.a, mais l'écu du revers est tourné de 90° : il est à trois heures par rapport au début de la légende

Munt. 45 Camm. 013a

BNF 102 J.-L. C. (flan légèrement coupé, 20,5 / 21 mm ; 2,04 g

SAS. 5 (2,31 g)

Alex. 3b - 1663

b.1 comme a.2.a sauf FLAVIVS : [...] LEGA . AV et date 1663

Munt. 44a DM 349 Camm. 014 Charlet 2009, 8b.1

K & M 92/Nov n° 554

b.2 comme b.1 sauf LEG . AV

J.-L. C. (21 mm ; 1,99 g) ; SAS. 10 (2,27 g), 11 (trouée, 1,97 g), 12 (2,10 g)

Alex. 3c - 1665 Nouveau buste du légat plus grave et sérieux, plus fin, aux boucles plus petites, col à pendentifs ; changement dans la gravure des branches du chêne en 1 et 4 de l'écu (branches entrelacées plus réalistes et non plus stylisées)

c.1 FLAVIVS . CAR . GHISIV . S . LEG . AV

R/ Tour . EX . MONTIBVS . PAX . ORIETVR . 1665 .

Munt. 46 DM 349 Camm. 015 Charlet 2009, 8c.1

BNF 103 J.-L. C. (flan légèrement coupé, 21 mm ; 2,02 g)

c.2 comme c.1 sauf .XE . et LE . AV

Munt. 46 var. I Camm. 015 Charlet 2009, 8c.2

BNF 105

c.3 comme c.3.a, mais XE . et LE . AV .
Camm. 015 Charlet 2009, 8c.3
BNF 104

4) au nom du légat, avec le buste plus grave et sérieux et les armes du pape au revers (1665-1667)

Alex. 4

a - 1665

a.1 FLAVIVS . CARD . GHISIVS . LEG . AV rosette
buste du 3.c
R/ . PAX . ORIETVR . EX . MONTIBVS . tour 16 - 65
écu du pape (écu droit des Chigi timbré de la triple couronne ou tiare)
Camm. 016 Charlet 2009, 9Aa.1
Mac 171

a.2 comme le précédent, mais le portrait dans un cercle
Camm. 016 Charlet 209, 9Aa.2
Bernardi 64 / Lug 74

a.3.a FLAVIVS . CAR . GHISIVS . LEG . AV . (sans rosette)
R/ . tour . 16 - 65
Charlet 2009, 9Aa.3
SAS. 13 (2,27 g) = Collection Demicheli, Varese 55a Asta, 8-9 avril 2010,
n° 1266)

a.3.b Variante du précédent, avec rosette à la fin de la légende du droit, et en fin
de légende du revers . rosette . tour . 16 65
Gadoury 2014 n. 753 (2,06 g) (fig. 4)

b - 1666

b.1 FLAVIVS . CAR . GHISIVS . LEG . AV .
buste du 3.c et 4.a
R/ . PAX . ORIETVR . EX . MONTIBVS étoile . tour : 16 66
même écu que 4.a
DM 346 Camm. 018 Charlet 2009, 9Ab.1
J.-L. C. (20 mm ; 1,84 g)

b.1.a.1 variante du précédent . étoile : tour : 1666
Munt. 49 (MBP - SMR) Charlet 2009, 9Ab.1.a

b.1.a.2 variante du précédent : absence de point après AV et au revers
. étoile . tour : 1666

Gadoury 2014 n. 754 (2,04 g) (fig. 5)

b.1.b comme b.1.a sauf absence de point après AV et au R/ ORIEVR [sic]
Charlet 2009, 9Ab.1.b

Monnaies d'Antan VSO 7, 21 mai 2010, n° 869

b.1.c variante de b.1.a avec . LEG . A .

Munt. 48 (Musée Calvet d'Avignon) Charlet 2009, 9Ab.1.c

b.1.d variante de b.1.a avec . PAX . MONTIBVS . EX . MONTIBVS étoile .
tour . 1666

Munt. 47 DM 348 Camm. 018 var. Charlet 2009, 9Ab.1.d

b.1.e variante de b.1.a avec . PEX . et étoile : tour ()

Camm. 018 Charlet 2009, 9Ab.1.e

Monten. 82/1 n° 386

b.2 portrait et écu de b.1 mais nouvelle légende de revers

FLAVIVS . CAR . GHISIVS . LE . A .

R/ . AB . STELLA . LVX . ORITVR . étoile ou molette . index plutôt que
heaume rond penché (?) . 16 66

Munt. 43 DM 347 Camm. 019 Charlet 2009, 9Ba

Mac 172 (21 mm ; 2,10 g) J.-L. C. (20 / 20,5 mm ; 1,85 g)

c - 1667

c.1.a même portrait et écu, mêmes différents que Alex. 4.b.2, mais inversés

FLAVIVS . CAR . GHISIVS . LE . A .

R/ . AB . STELLA . LVX . ORITVR . index plutôt que heaume rond
penché (?) . étoile . 16 67

Camm. 20 var. Charlet 2009, 9 Bb.3

J.-L. C. (20,5 mm ; 2,15 g) SAS. 21 (2,09 g) = collection Demicheli,

Varese 55a Asta, 8-9 avril 2010, n°1267 Mac M28 (var. ?)

c.1.b comme c.1.a, mais avec . LEA .

SAS. 18 (2,09 g), 19 (1,94 g)

c.1.c comme c.1.a, mais avec . L . E . A .

SAS. 20 (2,02 g)

c.1.d comme c.1.a, mais sans ponctuation au droit et LEA et au revers . A . B .
et étoile 16 67
SAS. 22 (2,15 g)

c.2.a même type que Alex. 4.c.1 sauf différents : les deux différents précédents
(index ? + étoile) sont remplacés par une main tenant un sceptre
FLAVIVS . CAR . GHISIVS . L . A
R/ . AB . STELLA . LVX . ORITVR main tenant un sceptre . 16 67
Munt. 43a (d'après Ser., 224 / C 147 sans description) DM 347
Camm. 020 Charlet 2009, 9 Bb.1
Mac 173 (20,5 mm ; 1,95 g)

c.2.b comme c.2.a, sauf . L . A .
J.-L. C. (trace de soudure, 20,5 mm ; 1,85 g)

c.2.c comme c.2.a, sauf absence de point devant la date
SAS. 17 (2,22 g)

c.2.d comme c.2.c, sauf . GHISIVS L A
SAS. 16 (2,07 g)

c.3 même type que Alex. 4.c.2 sauf deux différents : tour et main tenant un
sceptre
FLAVIVS . CAR . GHISIVS . L . A .
R/ tour . AB STELLA . LVX . ORITVR main tenant un sceptre . 16 67
Gadoury 2014 n. 755 (2,15 g) (fig. 6)

5) au nom du pape, à son buste, au nom et aux armes du légat Flavio Chigi et
aux armes du vice-légat Lorenzo Lomellini (1666)

Alex. 5

ALEXANDER . VII . PONT . OPT . MAX
Buste du pape à dr., avec les armes du vice-légat en incrustation sur son
épaule, accostées d'un point de chaque côté
R/ Tour . FLAVIVS . CAR . GHISIVS . LEG . AVE . 1666 .
écu aux armes du légat Flavio Chigi timbré du chapeau cardinalice
Munt. 39 DM 356 Camm. 017 Charlet 2009, 11
BNF 106, 107, 108 J.-L. C. (21 mm ; 2,19 g) SAS. 14 (trou
rebouché, 2,07 g), 15 (2,35 g)

Il faut attendre le pape Innocent XII (1691-1700) pour voir rouvrir en 1692, mais de façon éphémère, la Monnaie pontificale d'Avignon, avec le cardinal Pierre (Pietro) Ottoboni, nommé légat le 21 janvier 1690, qui sera le dernier légat pontifical en Avignon, puisque cette légation fut supprimée en 1693. Le vice-légat se nommait Daniel Marc Delphini (8 avril 1692 - 26 février 1696).

Grâce à un placard d'époque par lequel ce vice-légat Delphini voulait imposer la circulation forcée de nouvelles pièces de « cinq sols patas » frappées en Avignon (la précision « patas » cherchait-elle à donner à cette monnaie une spécificité avignonnaise qui en justifierait, le cas échéant, les conditions de poids et de titre "faibles" par rapport aux conditions prescrites pour les pièces de cinq sols françaises ?), après la publication par mon frère Christian, avec mon concours, d'un arrêt du Conseil d'État du roi en date du 18 novembre 1692 qui décriait « les pièces de cinq sols nouvellement fabriquées à Avignon » (*Cahiers Numismatiques* de la SENA, 1993, n°115, p. 45-47 : Arch. nat. Z 1 b 540), j'ai pu apporter en 1996, avec la transcription de ce document, quelques lumières sur ce dernier monnayage avignonnais.

Je résume ici les conclusions de cet article. Ce document, daté du 31 octobre 1692, mais publié, d'après une annotation manuscrite de l'époque, le 29 novembre (le vice-légat a-t-il antidaté ce décret, ou sa publication a-t-elle été retardée par l'arrêt du Conseil d'État ?), nous apprend que cette frappe a été ordonnée le 26 août 1692 pour « la commodité du Public », c'est-à-dire pour répondre au manque de petites divisionnaires d'argent, et que le titulaire du bail de la Monnaie d'Avignon était Balthazar [= Balthazar] Roche, marchand orfèvre. Ce dernier, devant les réticences de la population, demanda au vice-légat d'en imposer la circulation au cours de « cinq sols patas », ce que fait l'édit, à peine de cent écus ou d'un châtiment corporel de substitution.

Les Français estimèrent cette monnaie à moins de trois sols et demi (3 sols 5 deniers). Je n'ai pas encore pu déterminer le titre de ces pièces théoriquement de cinq sols. Mais le poids du premier type frappé en 1692, d'un diamètre autour de 19 mm, avec les lettres P C L en monogramme cursif (ci-dessous Inn. 1 ; fig. 6) semble leur donner raison : j'ai pesé huit exemplaires, de 1,10 à 1,48 g, pour un poids moyen de 1,32 g. Or le quatre sols des Traitants français, frappé de 1674 à 1679 et dont la valeur avait été abaissée en 1679 à 3 sols 6 deniers (trois sols et demi), pesait théoriquement 1,631 g d'argent à 798 ‰, tout comme la nouvelle pièce de quatre sols aux deux L, émise à partir de 1691. Rappelons que, d'après les ordonnances royales, les cinq sols français pesaient théoriquement 2,287 g à 917 ‰. Sous réserve d'une analyse des titres, la décote française était donc justifiée.

Sur les deux types suivants, on constate une amélioration du diamètre (20 mm) et surtout du poids :

- pour la monnaie aux armes du légat de 1692 (ci-dessous Inn. 2a), j'ai pu peser onze exemplaires, de 1,44 à 1,93 g, soit en moyenne 1,674 g ;

- pour la monnaie aux armes du légat en 1693 (ci-dessous Inn. 2b), j'ai pu peser douze exemplaires de 1,42 à 1,89 g, soit une moyenne de 1,633 g ;
- pour la monnaie aux armes du pape en 1693 (ci-dessous Inn. 3), j'ai pu peser dix-neuf exemplaires, de 1,28 (exemplaire de mauvaise conservation) à 2,08 g, soit une moyenne de 1,688 g.

L'amélioration est donc sensible à partir de la fin de l'année 1692 : après la promulgation de l'édit, la monnaie avignonnaise a un poids au moins égal (et même un peu supérieur) à celui de la quatre sols royale... tout en restant sensiblement plus légère que le douzième d'écu ou cinq sols ! Des analyses de titre devraient confirmer cette évolution.

J'ai pu proposer en 1996 la chronologie suivante pour ces monnaies toutes frappées durant la deuxième année du pontificat du pape (12 juillet 1692 - 11 juillet 1693) et, pour les trois premières, avant la suppression effective de la légation d'Avignon :

- Inn. 1 : de fin août - début septembre jusqu'en novembre 1692 ;
- Inn. 2a : de novembre au 31 décembre 1692 ;
- Inn. 2b : du 1^{er} janvier 1693 au début du mois de février 1693 ;
- Inn. 3 : de février 1693 à ? (avant le 12 juillet 1693).

Par la suite, l'atelier monétaire d'Avignon ne frappera plus jamais monnaie et ces derniers "cinq sols" auront été aussi contestés (en Avignon et en France) que les plus mauvais luigini de "la belle époque".

CATALOGUE DES *LUIGINI* D'INNOCENT XII (Antonio Pignatelli, 1692-1693)

1) au buste et au nom du pape et, liées en monogramme, les lettres cursives P L C = Petrus (Pietro, Pierre [Ottoboni]) Cardinalis (cardinal) Legatus (légat) (1692 : le millésime 1693 mentionné par De Mey n'existe pas pour ce type)

Inn. 1 1692 (19 mm ; 1,10 à 1,48 g)
 INNOCEN — lis XII . P . M . A . II
 Buste du pape au bonnet à dr. ; sous le buste, 1692 c
 R/ P L C en monogramme cursif dans le champ

Munt. 127 DM 360 Camm. 021
 BNF 109 (18,8 mm. ; 1,40 g) J.-L. C. (19 mm ; 1,34 g) SAS. 23
 (1,30 g) et 24 (1,10 g) Gadoury 2014 n. 789 (1,44 g ; fig. 7)

2) au buste et au nom du pape, au nom et aux armes du légat Pierre Ottoboni et aux armes du vice-légat Marco Delphini (1692-1693)

Inn. 2.a.1 1692

INNOCEN . — XII . P . M . A . II .

Buste du pape au bonnet à dr. avec les armes du vice-légat en incrustation sur son épaule accostées à g. d'un petit lis et à dr. d'un petit c

R/ + PETRVS . CARD . OTTHOBONVS . LEGAT . 1692

écu aux armes du légat timbré du chapeau cardinalice

Munt. 126 DM 361 Camm. 022

BNF 111 J.-L. C. (20 mm ; 1,52 et 1,80 g) SAS. 25 (1,62 g), 26 (1,71 g), 27 (1,75 g), 28 (1,45 g)

2.a.2 comme 2.a.1 sauf absence de point après II

BNF 110

2.a.3.a comme 2.a.1, sauf absence de point après INNOCEN

Coll. privée 20 mm ; 1,85 g (fig. 8)

2.a.3.b comme 2.A.3.A mais un point (•) à la pointe de l'écu au revers

Coll. privée 20,5 mm ; 1,52 g

Inn. 2.b 1693

b.1 comme 2.a.2 sauf la date 1693

Munt. 126a DM 361 Camm. 024

BNF 114, 115, 116, 118 J.-L. C. (20 mm ; 1,61 g) SAS. 29 (1,73 g)

b.2 comme b. 1 sauf absence de ponctuation XII P M A II

SAS. 30 (1,57 g)

b.3 comme b.1 sauf ponctuation P . M A II

BNF 117

b.4 comme b.1 sauf petit sablier à la place de la croix

BNF 119

3) au nom du pape, à son buste et à ses armes, et aux armes du vice-légat Marco Delphini (1693 : la date de 1695 donnée par De Mey et reprise par Cammarano, n'existe pas ; il s'agit d'une mauvaise lecture pour 1693, les 3 de l'époque pouvant se confondre facilement avec un 5)

Inn. 3 1693

- a avers comme 2.a.2
 R/ écu du pape posé sur deux clefs en sautoir surmontées de la tiare ; à
 l'exergue, 1693
 Munt. 128 DM 362 Camm. 023
 BNF 112 SAS. 31 (1,47 g), 32 (1,63 g), 33 (1,69 g), 34 (1,83 g)
 Collection Demicheli, Varese 55a Asta, 8-9 avril 2010, n° 1268 (1,8 g)
 Gadoury 2014 n. 790 (1,75 g ; fig. 9)
- b comme le précédent, sauf absence de point après INNOCEN
 BNF 113 J.-L. C. (20 mm ; 1,79 g et [exemplaire cassé] 1,65 g)
 Coll. part. 20 mm (1,34 g)
- c comme le précédent, mais sans ponctuation au droit
 SAS. 35 (1,75 g) Coll. part. 20 mm (1,62 g)

Jean-Louis CHARLET

Illustrations

Fig. 1 Alexandre VII - 2.a.2



Fig. 2 Alexandre VII - 3.a.1.b



Fig. 3 Alexandre VII - 3.a.2.b



Fig. 4 Alexandre VII - 4.a.3.b



Fig. 5 Alexandre VII - 4.b.1.a.2



Fig. 6 Alexandre VII - 4.c.3



Fig. 7 Innocent XII - 1



Fig. 8 Innocent XII - 2.a.3.a



Fig. 9 Innocent XII - 3.a



Centenaire de 1914-1918 :

L'ART DE PIERRE TURIN AU SERVICE DU « GÉNÉRAL GRIMALDI », PRINCE LOUIS II DE MONACO (1943-1947),

engagé volontaire au service de la France pendant la Grande Guerre

Pierre Turin (1891-1968) fut un des plus grands graveurs français pendant un demi-siècle. Trois fois lauréat au concours du Grand Prix de Rome à partir de 1914, il remporta le premier Grand Prix en 1920, puis la médaille d'or du Salon des Artistes Français en 1925. En 1928, Turin gagna avec Lucien Bazor le concours pour la création des nouvelles espèces monétaires françaises. On lui doit ainsi les pièces de 20 francs et de 10 francs en argent (1929-1939) et, après la guerre, les mêmes pièces de 10 francs en cupro-nickel¹. L'artiste réalisa également de nombreuses médailles de grande qualité : spécialiste du style « Art déco », il était par ailleurs un technicien hors pair, maîtrisant la taille directe dans l'acier sans avoir besoin du tour à réduire. Les fleurs tiennent une place prépondérante chez cet artiste qui sut par ailleurs honorer saint François d'Assise parlant aux oiseaux et la cathédrale de Strasbourg².

Pierre Turin travailla aussi pour des colonies françaises, l'Indochine et l'Algérie³, ainsi que pour deux pays étrangers : l'Uruguay et Monaco. Vis-à-vis de la Principauté aux liens multiséculaires et étroits avec la France, le graveur mit son immense talent au service du prince Louis II (1922-1947), le « général Grimaldi » de l'armée française, ancien saint-cyrien combattant en Afrique du Nord avant 1900, puis volontaire étranger pendant les quatre années de la guerre 1914-1918 (bataille de la Marne, Chemin des Dames, Craonne). Cet intrépide officier de liaison y gagna quatre citations, les croix de guerre française, belge et italienne, enfin plus tard la médaille militaire très rarement conférée à un officier, qu'il ajoutera à sa grand-croix de la Légion d'honneur. Colonel affecté

¹ Jean Mazard, *Histoire monétaire et numismatique contemporaine*, Tome II, Paris 1967 n. 2347 à 2362 et 2692 à 2697 ; Victor Gadoury (Éditions), *Monnaies françaises 1789-2013*, Monaco 2013, n. 801, 810, 811, 852, 859.

² Nicolas Maier, *L'art de la médaille en France 1870-1940*, Munich (München) 2010, p. 314 et suiv.

³ Jean Mazard, *Histoire monétaire et numismatique des Colonies et de l'Union Française*, Paris 1953 n. 421 et suiv. (Algérie) et n. 248 et suiv. (Indochine) ; Victor Gadoury et Georges Cousinié, *Monnaies coloniales françaises*, Monaco 1988, p. 244, 247, 251 (Indochine) et p. 68 (Algérie).

au prestigieux 1^{er} régiment étranger de cavalerie (1^{er} R. E. C.) de la Légion étrangère, le prince Louis est alors appelé à succéder à son père le prince Albert 1^{er} en 1922. Louis II est alors promu général de brigade. En 1923 il reçoit la croix de guerre des T. O. E avec étoile d'or et en avril 1939 il est fait général de division⁴.

En gravant des médailles et des monnaies pour le prince Louis II de Monaco, Pierre Turin s'est inscrit dans la lignée de ses célèbres prédécesseurs Hubert Ponscarne (1827-1903) et Oscar Roty (1846-1911), le créateur de la fameuse « semeuse », qui réalisèrent de magnifiques monnaies d'or pour les princes Charles III (Ponscarne) et Albert 1^{er} (Roty)⁵. Toutefois, à la différence de ces illustres confrères, Turin choisira de représenter Louis II dans son uniforme de général de l'armée française, tenue que le souverain monégasque affectionnait tout particulièrement.

La première réalisation de Turin pour Louis II remonte à 1943 et cette date n'est pas innocente. C'est en effet en 1943 que Louis II peut reprendre la frappe monétaire, qui avait été confirmée par l'accord franco-monégasque de 1912, mais qui avait été contestée par la France depuis la mise en œuvre du traité unilatéral et contraignant de 1918, interprété par le partenaire français dans un esprit quelque peu « impérialiste » en ce qui concerne les émissions monétaires. En 1943, le « prince - soldat » profite d'un besoin matériel exprimé par le gouvernement de Vichy, à court de petites espèces métalliques dans les Alpes-Maritimes, pour faire frapper avec l'accord de la France des monnaies en aluminium et en bronze d'aluminium de 2 francs et 1 franc. Ces monnaies reprenaient une gravure réalisée en 1934 par Louis Maubert pour une pièce de prestige de 500 francs en or qui ne vit jamais le jour, la France s'étant ravisée au moment de la frappe après avoir donné son accord préalable⁶. La première médaille de Turin s'inscrit dans ce contexte.

Elle représente d'un côté le Rocher de Monaco d'où émergent, bien apparents, plusieurs éléments caractéristiques : le Palais et sa place, le Musée Océanographique, la promenade des jardins Saint-Martin ainsi que la structure

⁴ Cf. *Annales monégasques*, Revue d'histoire de la Principauté de Monaco, Publication des Archives du Palais princier, n°13, Monaco 1989, p. 43 à 70 (avec erreur entre 1929 et 1939 pour le grade de général de division).

⁵ Pièces de 100 francs 1882-1886 et de 20 francs 1878-1879 pour Charles III et Ponscarne ; pièces de 100 francs 1891-1904 pour Albert 1^{er} et Roty, la pièce de 20 francs (1891) étant restée à l'état d'essai. Cf. Christian et Jean-Louis Charlet, *Les monnaies des Princes souverains de Monaco*, avec préface du Prince Rainier III, Monaco 1997, Archives du Palais princier ; Victor Gadoury (Éditions), *Monnaies françaises...*, p. 414, n. 120-122 (Charles III) et p. 417, n. 124 (Albert 1^{er}).

⁶ Christian et Jean-Louis Charlet, « La politique monétaire du prince Louis II de Monaco », *Annales Monégasques*, Archives du Palais Princier, n°31, Monaco 2007 p. 61 et suiv.

de la ville historique. Au pied du Rocher apparaissent les premières réalisations de Fontvieille, obtenues par endigage, dont le stade Louis II dans sa première version. Sur l'autre versant du Rocher, on aperçoit le port historique de la Condamine. À l'exergue figure la légende : PRINCIPAUTE DE MONACO.

Le revers de la médaille montre une carte du territoire de la Principauté, qui s'étendait jusqu'à l'Italie avant 1861, mais qui est désormais enclavée dans les Alpes-Maritimes sur le plan terrestre, étant bornée dorénavant par le Cap d'Ail à l'Ouest et Roquebrune, territoire cédé, à l'Est. Au dessus de la carte sont représentées les armoiries des Grimaldi irradiées par un soleil rayonnant situé à l'Ouest. Très soignée, la carte fait apparaître le Palais, le Musée Océanographique, le Casino avec la salle Garnier et ses jardins, les Hôtels de Paris et de l'Hermitage⁷. Cette médaille fut frappée en argent doré et en bronze.

L'année suivante, Turin exécuta une seconde médaille pour Louis II. Le prince de Monaco y apparaît en grande tenue de général de l'armée française, portant la fourragère accordée aux Chasseurs d'Afrique et à la Légion étrangère, armes dans lesquelles il avait servi, ainsi que quatre de ses décorations les plus prestigieuses : la médaille militaire que lui avait remise dans la Cour des Invalides le Ministre André Maginot, la Croix de guerre 14-18 avec deux palmes et deux étoiles, la Croix de guerre des T. O. E. avec deux étoiles, enfin la médaille coloniale, créée en 1893, portée avec quatre agrafes correspondant aux campagnes accomplies par le prince Louis de 1893 à 1899, à savoir le Maroc, le Sahara, le Sud-Oranais et l'Algérie. Cette médaille était destinée à être donnée en hommage à des particuliers comme le montre l'exemplaire publié par DeVos : en effet, au revers le nom gravé de la baronne Gautsh figure dans un cartouche rectangulaire placé sous les armoiries des Grimaldi. Cette médaille fut frappée en or et en bronze d'aluminium selon DeVos⁸.

En 1947, l'avvers de cette médaille de 1944 montrant le prince Louis II en tenue militaire fut réutilisé, avec un nouveau revers, à l'occasion du jubilé du prince Louis II monté sur le trône de Monaco le 26 juin 1922. Le prince aurait voulu, pour l'événement, faire frapper une médaille monétiforme en or aux caractéristiques (poids, titre, module) des anciens « napoléons » de 20 francs. Le Gouvernement français le lui refusa alors qu'il avait accepté une demande similaire du bey de Tunis⁹. Louis II dut ainsi se contenter d'adapter sa médaille

⁷ Curieusement, cette première médaille de Turin ne figure pas dans l'ouvrage de référence de Raymond DeVos, *History of the monies, medals and tokens of Monaco*, New-York 1977.

⁸ DeVos, *History of the monies...*, n° M 15. On notera qu'en 1923 Louis II avait fait exécuter une médaille qui le représentait en uniforme de général français. Le graveur n'était pas désigné (DeVos, n° M 13).

⁹ Cf. Christian et Jean-Louis Charlet, *La politique monétaire...* 2007, p. 75-76. Cette différence de traitement entre le bey de Tunis et le prince Louis II est révélatrice de l'état d'esprit dans lequel la France interprétait le traité de 1918.

de 1944 en lui donnant un nouveau revers. Celui-ci montre, sous la légende du jubilé des 25 ans et les dates, un cartouche destiné au bénéficiaire de la médaille et entouré d'une branche de chêne et d'une branche de laurier, le tout étant placé sous les armoiries des Grimaldi (fig. 1). Cette médaille fut frappée en or, en argent et en bronze¹⁰.

Le portrait militaire de Louis II ainsi créé en 1944 par Turin fut réutilisé dès 1945 en vue de la frappe de pièces de 10 francs et de 20 francs en cupro-nickel ; des essais et des piéforts en furent réalisés en 1945 (fig. 2), les monnaies elles-mêmes étant frappées au millésime 1946 (10 francs) et au millésime 1947 (20 francs). En revanche, pour la pièce de 5 francs en aluminium au millésime 1945, on avait conservé la gravure de 1934, adaptée en 1943 par Lucien Bazor, que Maubert avait fournie¹¹.

Le revers des pièces de 10 francs et de 20 francs s'inspire des pièces françaises de référence gravées par Turin à partir de 1929. Turin avait fait de même en ce qui concerne ses pièces gravées pour l'Algérie et pour l'Indochine. Toutefois, alors que les épis de blé français du revers avaient été conservés en Algérie, Turin les remplaça en Indochine par des épis de riz et à Monaco par des couronnes de laurier disposées en épis. En outre, très logiquement, à Monaco, le graveur français substitua les armoiries des Grimaldi à la devise de la République française : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE.

Pour quelles raisons Louis II s'est-il fait représenter en uniforme de général français, conception non retenue en 1934 ni en 1943 ni même sur la pièce de 5 francs au millésime 1945 ? Ce n'est certainement pas l'effet du hasard ou d'une fantaisie du graveur. L'habit militaire porté par Louis II fut certainement son choix, exécuté par le graveur. À la même époque, des timbres, des photos, des tableaux montrent systématiquement Louis II en habit militaire. Je suis convaincu que Louis II a voulu délibérément rappeler à l'opinion publique, française comme monégasque, qu'il était aussi officier général de l'armée française en même temps que Prince Souverain de Monaco.

Pourquoi ce rappel ? Monaco fut à la croisée des chemins en 1944. La médaille de 1943 traduisait, à mon avis, la volonté de Louis II d'affirmer la pérennité et l'indépendance de son pays, alors triplement occupé, à un moment où il réaffirmait son droit régalien de battre monnaie en reprenant la frappe monétaire. L'année suivante, lors de la libération du Sud de la France, l'indépendance et la survie de Monaco furent mises en cause et menacées. Louis

¹⁰ DeVos, *History of the monies...*, n. M 14.

¹¹ Cf. C. et J.-L. Charlet, *Les Monnaies des Princes souverains...*, n. 187 à 193.

Il dut faire appel à ses collègues de l'armée française pour faire cesser toute tentative de déstabilisation de l'Etat monégasque¹².

Dans un tel contexte, le port de l'uniforme d'officier général exerce toujours un effet emblématique lorsque des événements exceptionnels surgissent : plus près de nous, un autre saint-cyrien, le général de Gaulle, jeune compagnon d'armes de Louis II en 14-18, nous en a fait de 1940 à 1970 l'éclatante démonstration. L'un et l'autre furent deux officiers de l'armée française de la Grande Guerre, dont nous célébrons cette année le centenaire. La médaille et les deux monnaies de Louis II, gravées par Turin, en sont une traduction numismatique exemplaire.

Christian CHARLET

Fig. 1 Médaille des 25 années de règne 1922-1947



¹² Le rappel de sa qualité d'officier général français, portant la fourragère sur l'uniforme (distinction attribuée à la Légion étrangère) ainsi que ses quatre décorations les plus significatives (la médaille militaire, les deux croix de guerre, la médaille coloniale avec les agrafes des campagnes), était l'occasion pour Louis II de rappeler publiquement les services qu'il avait rendus à la France au moment où des éléments incontrôlés de la Résistance tentaient de prendre le pouvoir à Monaco avec perspective de rattachement de la Principauté à la France. Le rôle joué dans cette affaire par le commissaire de la République à Marseille, Raymond Samuel, dit Raymond Aubrac, a souvent été évoqué, de même que le point de vue du Général de Gaulle, alors chef de gouvernement provisoire.

Fig. 2 Essais des pièces de 10 et 20 francs (1945)



TABLE DES MATIÈRES

Le mot du responsable des <i>Annales</i> Jean-Louis CHARLET	p. 3-4
Les variétés de l'hémiobole préclassique de Marseille à la tête de satyre / roue Jean-Albert CHEVILLON Illustrations	p. 5-10 p. 9-10
À propos du monnayage d'argent du comté provençal de Piémont (1259-1343) Jean-Louis CHARLET et Francesco PASTRONE Illustrations	p. 11-25 p. 25
Les <i>luigini</i> frappés en Avignon par Alexandre VII (1658-1667) et Innocent XII (1692-1693) Jean-Louis CHARLET Illustrations	p. 26-41 p. 38-41
L'art de Pierre Turin au service du « général Grimaldi », prince Louis II de Monaco (1943-1947) Christian CHARLET Illustrations	p. 42-47 p. 46-47
Table des matières	p. 48